

Débat d'
Orientation
Budgetaire
2013

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

SOMMAIRE

	1. Contexte économique et réglementaire _____	2
	2. Un projet pluriannuel d'investissement au service du développement _____	7
	3. Une gestion rationnelle des services : maîtrise des coûts et optimisation _____	11
	4. De nouveaux services et équipements grâce à une dynamique structurelle positive _____	17
	5. L'analyse de la situation financière _____	22
	L'orientation budgétaire 2013 _____	26

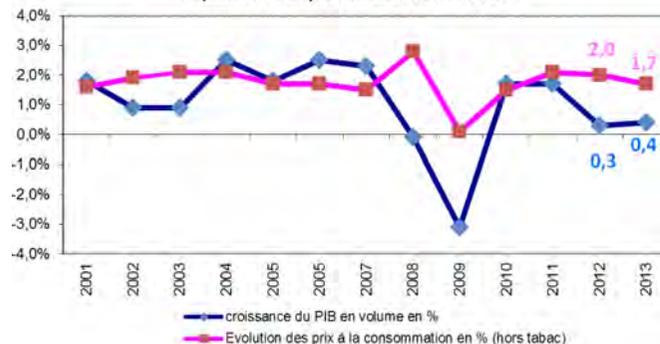
Environnement économique national

Dans un contexte toujours dominé par l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines, le PIB de la zone euro se contracterait en 2012 (- 0,3% après +1,4% en 2011). En Europe, la plupart des indicateurs économiques sont orientés à la baisse et indiquent une récession de la zone euro en 2012, suivi d'une très faible reprise en 2013.

Stagnation de l'activité et faiblesse de la consommation privée

En France, l'activité économique est à l'arrêt aux 1er et 2ème trimestres 2012. Sur le reste de l'année, le faible niveau des perspectives d'activité contraindrait la croissance française à la stagnation. On observerait en 2013 une reprise modeste, à hauteur de + 0,4 %. La hausse des prix à la consommation se maintiendrait à 2,0 % en 2012 et + 1,7 % en 2013. La consommation des ménages français progresserait faiblement (+ 0,3 %) après une phase de stagnation en 2012, sous l'effet notamment d'un léger repli du taux d'épargne des ménages et d'une quasi-stabilisation de l'évolution du pouvoir d'achat. Cette reprise reste néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché de l'emploi.

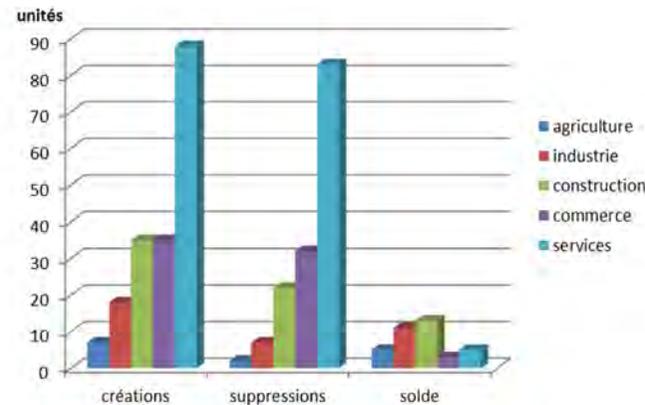
Croissance du PIB et inflation hors tabac en France depuis 2001 et prévisions 2012 et 2013



Environnement économique local

Un tissu local d'entreprises qui continue sa densification

Le Bassin de Pompey a continué en 2012 à voir le nombre d'entreprises présentes sur son territoire augmenter. Ainsi, on en dénombre 2397 sur le Bassin au premier juillet 2012, ce qui représente une augmentation de près de 450 unités en 3 ans (1950 en 2009). Toutefois, cette progression ne concerne quasi-exclusivement que la catégorie des entreprises de moins de 10 salariés, le nombre d'entreprises de 10 salariés ou plus restant stable sur cette période.



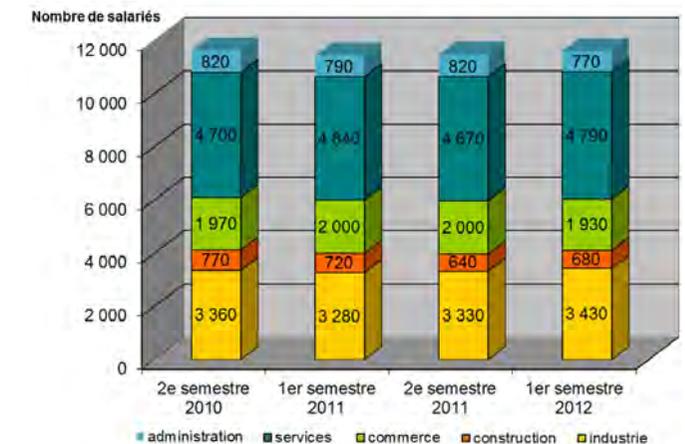
Comparaison entre créations et suppressions d'entreprises lors du 1^{er} semestre 2012 (source INSEE - SIRENE)

On retrouve donc dans cette augmentation l'effet « auto-entrepreneur », et il est encore trop tôt pour savoir si ce phénomène aura un effet positif sur l'emploi dans la durée, d'autant que ces entreprises sont souvent fragiles et parfois créées en complément d'une activité salariée.

Un emploi salarié qui remonte après une année 2011 difficile

Le Bassin de Pompey voit son nombre de salariés remonter à 11 600 en juillet 2012, à un niveau très proche de son « record » de l'année 2010 (11 620 salariés au second semestre 2010). Après une année 2011 ayant vu l'emploi se stabiliser aux alentours de 11 400 postes, cette progression semble encourageante, d'autant plus qu'elle se retrouve principalement dans des établissements de taille importante (plus de 100 salariés) qui jouent un rôle de locomotive pour l'emploi local.

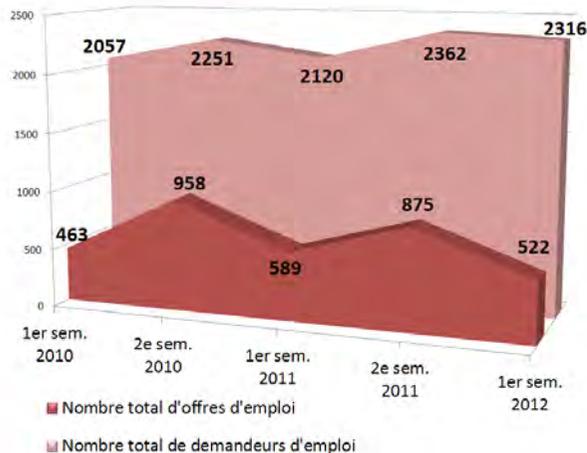
En termes de secteurs d'activité, l'industrie voit son nombre de salariés légèrement remonter et représente aujourd'hui un peu plus de 29% de l'emploi. Les services (aux entreprises et aux personnes) continuent quant à eux leur progression et passent pour la première fois la barre des 41% de l'emploi du territoire.



Evolution de l'emploi salarié suivant les secteurs d'activité (source URSSAF)

Le marché de l'emploi local continue à se dégrader

Malgré la bonne tenue de l'emploi salarié sur le Bassin de Pompey, le nombre de personnes en recherche d'emploi continue de croître et a dépassé la barre des 2300 demandeurs d'emploi dès le second semestre 2011. Cette augmentation s'accompagne d'une progression du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée, 475 d'entre eux (soit plus de 20%) étant en recherche d'une activité depuis plus de 2 ans. Les personnes de plus de 50 ans sont celles qui pâtissent le plus de cette situation, leur nombre ayant progressé de 30% en trois ans. Elles sont également proportionnellement les plus touchées par le chômage de longue durée.



Evolution comparée du nombre total d'offres et de demandeurs d'emploi (source DIRECCTE Lorraine)

Face à cela, le nombre d'offres d'emploi sur le territoire reste relativement bas, même si le niveau historiquement bas du premier semestre 2010 n'est pas atteint. De

plus, le nombre d'offres d'emploi de longue durée (CDI ou CDD de plus de 6 mois) est en régression au profit d'offres de plus courte durée, ce qui traduit une certaine « frilosité » des employeurs, probablement à cause de perspectives économiques incertaines.

Ces deux points illustrent bien la nécessité de continuer à mettre en œuvre sur le territoire des politiques volontaristes en matière d'emploi en partenariat avec l'ensemble des acteurs du domaine.

Contexte législatif

Le Gouvernement s'est engagé à ramener le déficit de l'ensemble des administrations publiques de 4,5 à 3% du PIB (limite fixée par le critère de Maastricht). Cette forte réduction serait notamment obtenue grâce à la poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publiques et par des mesures supplémentaires en recettes. À partir de 2014, les modalités d'association des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics seront négociées dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité.

Les mesures du projet de loi de finances 2013 intéressant les collectivités locales

Vers une baisse des dotations

Dans le cadre de l'association des collectivités locales à l'effort de redressement, l'enveloppe des concours financiers de l'État stabilisée en valeur en 2013 devrait diminuer de 750 millions d'euros en 2014 et en 2015.

Le PLF 2013 reconduit le gel des dotations de l'État pour 2013. L'enveloppe normée conserve en 2013 un volume identique à celui de l'année 2012. Toutefois pour résoudre l'équation complexe qui résulte de la

progression mécanique de certaines composantes au sein d'une enveloppe figée, le PLF procède à des ajustements significatifs :

- reconduction de l'écrêtement de la dotation de garantie des communes,
- minoration de la compensation part salaire (niveau de baisse à arbitrer en Comité des Finances Locales pour 2013).

Pour mémoire les masses financières pour la Communauté de communes sont de 973 000 € pour la DGF 2012 et 2 257 000 € pour la compensation salaire (-1.5% en 2012)

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2013 est fixée +1,8%, soit un taux identique à celui voté pour 2012.

La péréquation horizontale : une petite révolution

La mise en place du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) constitue une petite révolution dans le monde territorial pour deux raisons essentielles. La première réside dans l'essence même de la péréquation horizontale qui conduit à prélever certaines collectivités pour en aider d'autres. Le niveau de péréquation prévu a été gravé dans le marbre de l'article 144 de la loi de finances. La deuxième tient au fait que la situation des collectivités est appréciée à l'échelle du territoire intercommunal pour déterminer l'éligibilité et le calcul des prélèvements et des reversements. Une nouvelle notion est ainsi créée - l'ensemble intercommunal - qui regroupe l'EPCI et ses communes membres.

Pour le calcul des contributions, le potentiel financier agrégé (PFIA) de chaque territoire est pris en compte.

Sont contributeurs les ensembles intercommunaux ou communes isolées dont le PFIA par habitant est supérieur à 90% du PFIA moyen par habitant. Le montant de la contribution d'une collectivité prélevée est fonction de l'écart relatif de potentiel financier par habitant.

Le PFIA du Bassin de Pompey (ensemble des communes et de l'intercommunalité) s'élève à 690 € par habitant alors que le PFIA moyen est de 667 € par habitant.

La montée en charge progressive est prévue à hauteur de **150 M€ en 2012, puis 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014 et 780 M€ en 2015**. À compter de 2016 les ressources du fonds correspondront à 2% des ressources fiscales du bloc communal soit plus d'1 milliard d'euros.

Les modalités de répartition du prélèvement ont été fixées par accord local entre l'intercommunalité et les communes (délibération du 26 juin 2012). Il a été décidé de porter la contribution de l'intercommunalité à hauteur du CIF (40,34 % en 2012) et que la répartition entre communes soit effectuée au prorata de leur contribution au potentiel financier agrégé.

Dans le projet de Loi de finances 2013, **le revenu par habitant qui est le reflet des charges des collectivités, est introduit à hauteur de 20 % parmi les critères déterminant le prélèvement**. Ainsi, les territoires où la population est pauvre devraient voir leur ponction au titre du FPIC minorée. Le critère de revenu des habitants figure déjà parmi les indicateurs pris en compte par le fonds de péréquation horizontale du bloc communal, mais au titre des reversements seulement.

Le projet de Loi de Finances pour 2013 confirme que la solidarité entre collectivités riches et pauvres doit s'accroître, sans bouleverser pour autant les lignes outre mesure. Il faudra, pour cela, attendre le prochain Projet de Loi de Finance, qui tiendra compte, lui, de l'acte III de la décentralisation attendu pour le printemps prochain.

Vers des schémas de mutualisation à l'horizon 2015

La mutualisation des services s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur la répartition des besoins en fonction des partages de compétences entre communauté et communes membres. Elle présuppose la mise en place de modes de gestion nouveaux entre collectivités, notamment managériaux et financiers.

La mutualisation des services est déjà engagée sur le Bassin de Pompey. Initiée fin 2009, la démarche entame sa troisième année d'existence. En 2011 et 2012 les services mutualisés des communes sont intervenus à raison de 1500 heures par an, représentant 0,9 équivalent temps plein sur des missions opérationnelles ou d'ingénierie technique :

- En voirie et signalisation, bouchage des nids de poule, remplacement et renouvellement signalisation de police.
- Balayage des zones d'activités et pistes cyclables,
- Réparation et interventions de petit entretien sur les bâtiments et équipements communautaires,
- Réalisation de massifs d'espaces verts sur les zones économiques
- Représentation du maître d'ouvrage sur des opérations d'aménagement de voirie

Les services communautaires interviennent également auprès des communes pour des missions de conseils, d'assistance ou d'ingénierie auprès des communes.

	TOTAL PF agrégé FPIC		FPIC 2012 prélevé	Ecart / reversement de droit commun	FPIC 2013 estimé*	Prélèvement FPIC 2016 selon le CIF*
	Montant	%				
BOUXIERES-AUX-DAMES	2 072 275	6,8%	3 198	-888	7 675	21 319
CHAMPIGNEULLES	8 306 849	27,3%	12 819	-3 560	30 766	85 458
CUSTINES	3 563 846	11,7%	5 500	-1 527	13 200	36 664
FAULX	332 193	1,1%	513	-142	1 231	3 418
FROUARD	6 331 443	20,8%	9 770	-2 714	23 448	65 136
LAY-SAINT-CHRISTOPHE	1 320 150	4,3%	2 037	-566	4 889	13 581
LIVERDUN	2 893 881	9,5%	4 466	-1 240	10 718	29 771
MALLELOY	251 046	0,8%	387	-108	929	2 583
MARBACHE	754 154	2,5%	1 164	-323	2 794	7 759
MILLERY	465 070	1,5%	718	-199	1 723	4 785
MONTENOY	108 026	0,4%	167	-46	401	1 111
POMPEY	3 543 559	11,6%	5 468	-1 519	13 123	36 455
SAIZERAIS	507 672	1,7%	783	-218	1 879	5 223
TOTAL	30 450 164	100,0%	46 989	-13 051	112 774	313 263
PART COMMUNES		59,66 %	46 989	-13 051	112 774	313 263
PART EPCI		40,34 %	31 769	+13 051	76 246	211 790

* toutes choses égales par ailleurs

Domaine	Missions	Pôles	Quantité (h)
Habitat	AMO en urbanisme	Habitat	480
	Conseil sur PLU	Habitat	20
Informatique	Formations mutualisées (2 sessions)	Informatique/RH	57
	Assistance sur logiciel	Informatique	5
Développement Durable	Agenda 21	Eco/Infra	75
Infrastructures	Conseils	Infra	5
	Rédaction de cahiers des charges	Infra	30
	Comptage et vitesse	Infra	240
	Conseil sur marché publics		10
		Total:	922

Certains services sont entièrement mutualisés comme l'instruction du Droit des sols (4 ETP) la Brigade Intercommunale de Police municipale (5 ETP) ou le SIG (9000 connexions par an).

Les perspectives de déploiement de la démarche concernent l'extension aux communes rurales du dispositif mis en place avec les communes urbaines et la réflexion sur l'extension des domaines de mutualisation comme le permet la loi du 16 décembre 2010.

Surtout, la loi de réforme des collectivités impose la généralisation à partir de 2014, de schémas de mutualisation des services à mettre en œuvre durant la mandature prochaine. Il est donc nécessaire pour le Bassin de Pompey de poursuivre et d'approfondir la réflexion déjà engagée sur l'ambition donnée à ce schéma ainsi qu'à son contenu.

Nouvelles dispositions pour la base minimum de Cotisation Foncière Economique (CFE)

Les redevables de la CFE sont assujettis à une cotisation minimale, dès que leur base d'imposition est inférieure à la base minimum fixée par la collectivité. Cette base minimum a été fixée par délibération du 30 septembre 2010 à hauteur de 2 000 €.

Par délibération du 22 septembre 2011, la Communauté de commune a fixé une deuxième tranche de base minimum de CFE à hauteur de 6 000 € pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 100 000 €, soit une cotisation de 1 539 € en 2012 à laquelle s'ajoute l'éventuelle cotisation à la chambre de métiers ou chambre de commerce et d'industrie.

Cette disposition avait été introduite en loi de finances 2011 afin de compenser les pertes dues à la suppression de la « part recette » de la Taxe Professionnelle des

entreprises ayant des Bénéfices Non Commerciaux de moins de cinq salariés ayant bénéficié d'importants allègements de leur imposition.

Sur le Bassin de Pompey 1 265 entreprises sont imposées à la base minimum et 454 entreprises ont un chiffre d'affaire supérieur à 100 000 €.

Catégorie de l'établissement	Nombre d'étab. 2012	Cotisation 2012
Imposé à la base minimum	CA < 10 000 €	136 000 €
	10 000 € < CA < 100 000 €	129 000 €
	CA >= 100 000 €	686 900 €
	Total base mini.	952 006 €
Non imposé à la base minimum	573	4 384 432 €
TOTAL	1 838	5 336 438 €

Il s'avère que l'assiette d'imposition fonction du chiffre d'affaire peut se révéler pénalisante pour certaines catégories de contribuables et ne reflète pas la capacité contributive de l'entreprise.

Conscient que la réforme de la taxe professionnelle ne devait pas conduire à un surcroît de fiscalité, notamment pour les petits contribuables, l'assemblée délibérante a adopté le 01/03/12 une délibération permettant de réduire de moitié dès 2013 la base minimum pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 10 000 €.

En attendant des aménagements réglementaires que le législateur devrait apporter sur les bases d'imposition, deux amendements ont été adoptés au projet de loi de finances rectificative afin de permettre aux collectivités de :

- revenir d'ici au 21 janvier 2013 sur les délibérations fixant une base pour le calcul de la cotisation minimale de CFE due au titre des exercices 2012 et 2013,
- prendre à leur charge tout ou partie de la cotisation minimale de CFE due au titre de l'année 2012.

Le retour à une base minimum de 2 000 € et la prise en charge de la **suppression de la deuxième tranche** de cotisation minimale pour les entreprises ayant un chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € est **estimé à 450 000 € par an**.

Création d'une Commission Intercommunale des Impôts directs (CIID)

Par délibération du 3 novembre 2011 il a été décidé de créer une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres. Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale

Son rôle sera particulièrement important lors de la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.



Bassin de Pompey - DOB 2013

La mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux

Après l'expérimentation réalisée en 2011 sur cinq départements et les quelques ajustements parlementaires actés dans la loi de finances rectificatives de 2012, la méthode de la révision des valeurs locatives est désormais validée. Elle sera généralisée à partir de janvier 2013 de manière à être opérationnelle début 2015.

L'article 34 de la loi de finances de 2010 en avait posé les grands principes :

- abandon de la notion de local type : il n'est plus question de comparer un local à un autre local pour faire les évaluations.
- abandon du territoire communal au profit du département : le découpage géographique se fera au niveau du département à l'intérieur duquel des secteurs représenteront un secteur locatif homogène (il sera créé autant de secteurs que nécessaires).
- mise en place d'une grille tarifaire pour calculer la valeur locative de chaque local. Pour chaque type de local (commerce, bureau, hôtel, atelier...), un prix au mètre carré sera déterminé en fonction du secteur géographique.
- la valeur locative obtenue en multipliant la superficie du local par le tarif du mètre carré pourra être corrigée par un coefficient de localisation.

La révision des valeurs locatives des locaux commerciaux se fait à produit constant et n'augmentera donc pas les bases de la fiscalité locale. Un coefficient de neutralisation est prévu pour maintenir un équilibre constant entre le poids des locaux professionnels et d'habitation sur les bases fiscales. Les locaux industriels ne sont pas concernés car leur évaluation est basée sur leur valeur comptable.

L'extension de la révision des valeurs locatives sera ensuite prévue sur la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec un lissage sur 5 ans de l'évolution à la hausse ou à la baisse des cotisations lorsque la différence entre l'ancienne et la nouvelle cotisation atteint au moins +/- 200 euros ou +/- 10 %.

Le pacte de compétitivité financé par des hausses de TVA

L'Assemblée nationale a voté les hausses de deux taux de TVA et la baisse d'un troisième, annoncées début novembre par l'exécutif dans le cadre du «pacte de compétitivité».

Dès le 1^{er} janvier 2014, le taux de TVA normal passera de 19,6 à 20 % ; le taux intermédiaire (sur les transports et les déchets notamment) sera augmenté de 7 à 10 %. Quant au taux réduit sur les produits de première nécessité, il sera abaissé d'un demi-point (de 5,5 à 5 %).

Les quelque 6 milliards d'euros de recettes supplémentaires escomptés par l'Etat permettront de financer, en partie, le crédit d'impôt destiné à rendre plus compétitif le marché de l'emploi français. Le gouvernement a ouvert la porte à des discussions sur les secteurs qui seront concernés par la hausse du taux intermédiaire de TVA.

L'impact de ces augmentations de TVA est estimé à 120 000 € sur le budget environnement et 80 000 € sur le budget transport, ce qui représenterait une augmentation de 60% des recettes commerciales si cette augmentation devait s'impacter sur les tarifs.

Le projet de territoire et les axes d'investissement attachés doivent permettre une évolution structurelle instaurant une dynamique positive (développement économique, population) et un retour sur investissement pour la collectivité.

Le Développement économique

La stratégie d'aménagement des ZAE

Dans le cadre du Programme Intercommunal d'Actions Foncières et des objectifs fixés dans le projet de territoire horizon 2030, une stratégie d'aménagement a été réalisée, représentant **un investissement global d'environ 18 millions d'euros** pour une perspective d'emplois de près de 1000 d'ici 2020 et de 1200 à terme, avec un autofinancement prévu de 20% pour le Bassin de Pompey.

Les aménagements des zones économiques vont s'étaler sur une dizaine d'années et concernent les zones suivantes : Les Sablons à Millery, Le Serroir à Lay Saint Christophe, La zone des Sables et la zone des Vergers à Champigneulles, La Nouvelle, le plateau de Liverdun.

Le site de la Nouvelle est en cours d'étude dans le cadre du projet Ports Moselle et de la plateforme trimodale liant le fluvial avec le port de Frouard, le fer avec l'ancien de la SERNAM et la route avec l'A31. Le développement de cet espace est contraint par la dérogation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui oblige une utilisation voie d'eau pour les entreprises voulant s'implanter (création envisagée de 50 emplois).

L'aménagement des voiries est programmé en cohérence avec le développement des zones économiques. Ainsi,

en 2013, le projet de l'aire de retournement de la rue du Canal verra sa concrétisation.

Zone économique	Emplois créés (estimation)
Saizerais	150
Zone des Sablons	250
Délaissées KRONENBOURG	100
Zone des Vergers	250
Serroir / partie basse	30
Plateau de Liverdun	150

Le port de Frouard : véritable plateforme trimodale à développer sur le territoire

L'ambition est de faire de la rivière Moselle une plateforme multimodale multi sites de premier plan sur l'échiquier logistique européen (avec un potentiel considérable de 100 000 conteneurs transportés par an à l'horizon 2030) avec un accès direct des ports du bassin nancéien aux grandes zones portuaires du Nord de l'Europe, la mise en place d'une chaîne logistique cohérente pour les entreprises et l'optimisation des flux.

Outre Nancy/Frouard (16 ha, dont 11 utiles), deux autres ports publics sont concernés : Thionville/Illange et Metz/La Maxe.

Le premier acte vers l'élaboration d'une plateforme multimodale multi sites en Lorraine s'est traduit par la signature d'une convention-cadre entre l'ensemble des acteurs publics lorrains le 6 juillet 2011 et en présence de la Communauté de communes. Le projet devrait engager un investissement global de 245 M€ HT.

La première étape de la réalisation de la plate-forme se traduit par un investissement de 28 M€ HT réparti

sur l'ensemble des 3 sites, cofinancé par les principaux acteurs publics lorrains dans le cadre du contrat de projets 2007-2013.

Au vu de sa taille et de son coût, ce projet a été découpé en plusieurs phases et la première tranche fonctionnelle comporte un certain nombre d'aménagements destinés à permettre la mise en œuvre à horizon 2013 d'une ligne conteneurs.

Les travaux prévus dans la première tranche consistent principalement à créer ou renforcer les quais existants et les terre-pleins situés immédiatement en arrière afin d'accueillir, après la montée en puissance des lignes fluviales de conteneurs, un trafic compris de 15 000 à 30 000 conteneurs par an.

Les phases ultérieures prévoient pour ce site d'étendre le terre-plein conteneurs sur 31 000 m², d'améliorer la desserte ferroviaire du port (soit 1500 m de voies ferrées nouvelles), d'étendre le port conteneurs et d'augmenter la productivité du terminal par l'acquisition d'un portique fluvial.

Consciente de l'enjeu économique de cette infrastructure pour le territoire, la Communauté de communes a mis en place un comité de pilotage et de suivi du projet associant VLE, les entreprises, VNF, RFF et la CCI.

Le pôle tertiaire

Ce projet a pour objectif de développer le secteur tertiaire en favorisant l'implantation d'entreprises et d'organismes de services sur la zone Eiffel Energie. **La première tranche du projet, d'un montant de 7,7 M€ HT**, consiste en la construction de deux bâtiments tertiaire en proximité directe de l'Espace Multiservices Intercommunal.

La Politique de l'habitat

Renouvellement de la délégation et maintien des engagements dans le cadre du 4^{ème} PLH

Le 4^{ème} Programme Local de l'Habitat du Bassin de Pompey (2011-2016) inscrit dans la durée les engagements de la collectivité afin de dynamiser la production de logements, notamment locatifs sociaux, et de permettre la réhabilitation du patrimoine ancien. 700 000 € sont ainsi dédiés annuellement au soutien de ces opérations.

Le Bilan de la première période (2007-2012) de délégation des aides à la pierre par l'Etat fait état de 500 nouveaux logements sociaux financés et 311 logements privés réhabilités. La communauté de communes a engagé près de 3 millions d'euros sur ces 6 dernières années dont les 2/3 affectés aux opérations de logements locatifs sociaux.

	HABITAT PRIVÉ		LOGEMENT SOCIAL
	Engagements	Paielements	Subventions bailleurs
2007	215 000,00 €	40 757,8€	252 000,00 €
2008	213 000,00 €	110 498,74€	459 500,00 €
2009	230 000,00 €	190 672,82€	118 437,00 €
2010	230 000,00 €	228 236,33€	144 000,00 €
2011	230 000,00 €	119 932,93€	559 040,00 €
2012	140 000,00 €	48 323€	360 000,00 €
SOUS-TOTAUX	958 000,00 €	738 421,62 €	1 892 977,00 €
TOTAL	2 631 398,66 €		

Le renouvellement de la délégation de compétence pour **la période 2013-2018** doit permettre de mobiliser des engagements similaires, soit environ **4 millions d'euros** : en effet un nouveau programme d'amélioration de l'habitat privé doit être lancé dès 2013 et le rythme de construction de logements sociaux a été fixé à 70 logements par an dans le 4^{ème} PLH.

Objectifs efficience énergétique/impacts de l'OPAH

Le secteur résidentiel est un des trois secteurs les plus émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le Bassin de Pompey. Cela s'explique notamment par le fait que 35% des logements ont été construits entre 1949 et 1975 ce qui induit de plus fortes consommations d'énergie.

L'objectif du Grenelle est d'atteindre -40% de consommation d'énergie et -50% d'émissions de GES d'ici 2050.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (2007-2012) a permis de conventionner et remettre à niveau 93 logements privés et d'aider 208 propriétaires occupants (majoritairement pour des travaux de maintien à domicile et d'économie d'énergie). Se sont ainsi 10 millions d'euros de travaux engagés dont 20% réalisés par les entreprises du Bassin avec 2,5 millions d'euros de subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat et 0,8 millions d'euros de l'intercommunalité.

La communauté de communes, en s'appuyant sur son Agenda 21, s'engage dans une démarche durable avec le lancement d'un nouveau programme d'amélioration de l'habitat privé et de lutte contre la précarité énergétique sur une période de 3 à 5 ans. Celui-ci devra permettre de mesurer les économies d'énergie et la limitation des GES réalisées au regard des subventions engagées, notamment en faveur des plus défavorisés.

Le développement des quartiers et l'émergence d'une économie présenteielle

L'intercommunalité accompagne les communes dans le cadre de leurs projets de développement urbain et de requalification des quartiers, notamment de logements

locatifs sociaux. **Ce sont ainsi 400 000 € mobilisés pour la rénovation du quartier des Mouettes et 1,2 millions d'euros pour le quartier du Rond-Chêne** dont les plus gros engagements vont se réaliser en 2013 avec l'aménagement de la route départementale en véritable artère urbaine.

Le développement urbain et la requalification des friches industrielles, sous forme d'éco-quartiers, sont une des priorités partagées par les communes et la communauté de communes qui accompagne ainsi financièrement l'ensemble des volets études de ces secteurs (Croix des Hussards à Frouard, site St Gobain à Liverdun, développement urbain à Malleloy...). **Près de 300 000 € sont ainsi mobilisés pour les deux prochaines années.**



Le programme d'aménagement des infrastructures

Les Investissement sur les chaussées et le patrimoine routier

Le programme d'aménagement s'est poursuivi en 2012 par la réalisation de 15 opérations pour un montant de 4 millions d'euros et de 24 opérations de réfection de chaussée pour 900 000 € environ. Le rythme d'investissement en 2013 sera constant (17 opérations d'aménagement) et représentera **un montant de 5,5 millions en aménagements et 900 000 € en réfection de chaussée.**

La fin du programme pluriannuel est programmée en 2016, certaines opérations se déroulant jusqu'à cette date du fait des décalages constatés (programme d'enfouissement, programme d'aménagement d'équipement,...), ce qui représentera un engagement global de près de 35 millions d'euros investis sur les voiries d'intérêt communautaire des 13 communes.

Perspectives d'évolution de la programmation voirie

Dans le cadre de sa compétence Voiries d'intérêt Communautaire, le Bassin de Pompey intervient :

- en aménagement sur 203 km dont 40 km de voirie départementale par convention avec le Conseil Général,
- en entretien sur 163 km, principalement dans le cadre d'un programme de réfection d'enrobés

Il est proposé de maintenir **un rythme d'investissement d'environ 7 M€ par an** permettant à la fois de finaliser la programmation 2008-2014, de maintenir le programme

d'enrobés pour la conservation du patrimoine routier et de participer au financement des investissements sur les grandes infrastructures :

- 3 M€ par an au titre des aménagements de voirie avec mise en accessibilité et en accompagnement des politiques de rénovation urbaine des communes
- 1 M€ dans le cadre de la conservation du patrimoine routier
- 2 à 3 M€ par an en partenariat avec le Conseil général pour assurer le désenclavement est-ouest du territoire (échangeur de Bouxières-aux-Dames, liaison Frouard Liverdun) et assurer la desserte des nouveaux espaces à enjeu (reconfiguration de l'échangeur actuel de l'A31 à hauteur de Frouard et Champigneulles, aménagement du rond-point Saule Gaillard..).

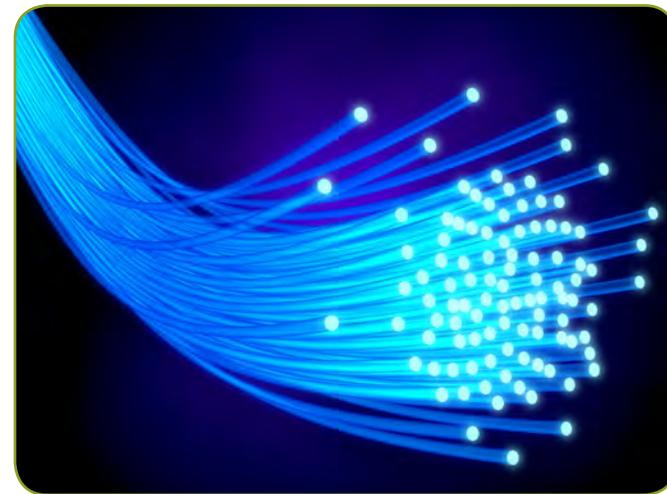
L'aménagement numérique du territoire avec le Très haut débit

L'aménagement numérique et le déploiement du très haut débit représentent des enjeux économiques, sociaux et environnementaux majeurs de développement du territoire en termes de compétitivité et de développement pour les 15 ans à venir.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey gère et promotionne plusieurs zones d'activités composées de 250 entreprises et 4000 salariés. Fortes de leurs atouts géographiques et économiques, ces zones doivent bénéficier d'un accès aux nouvelles technologies basé sur une infrastructure très haut débit (THD).

Afin d'apporter de nouveaux services attractifs aux entreprises, le Bassin de Pompey a la volonté d'amener la fibre optique aux portes de chaque entreprise. Cette

démarche s'inscrit dans le Schéma d'aménagement numérique des Territoires et sera identifiée dans le Schéma départemental en cours d'élaboration comme zone économique prioritaire.



L'étude de faisabilité menée en 2012 du futur réseau de fibre optique sur nos ZAE communautaires a permis de connaître avec précision les infrastructures existantes, et celles à construire en tenant compte des contraintes techniques et réglementaires. A la suite de cette étude de faisabilité de la mise en place de la fibre optique, 2 scénarii ont été identifiés :

- Une construction complète des infrastructures pour un montant de 3 millions d'euros.
- Une utilisation des infrastructures existantes d'Orange avec création des nouvelles infrastructures pour un montant de 850 000 €.

Aujourd'hui, le scénario retenu est d'utiliser les infrastructures présentes et de financer les nouvelles à hauteur de **850 000 €** en partenariat possible avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle.

Le tourisme : vers l'exercice d'une nouvelle compétence

Le potentiel du territoire est assez important, mais reste cependant encore très peu exploité. En effet on note des lieux et des attractions touristiques éparses mais non reliés entre eux et peu mis en valeur hormis Liverdun. Aussi, l'offre touristique du territoire est à structurer et à valoriser. Les principaux attraits du territoire sont le patrimoine historique et culturel avec en fer de lance la cité médiévale de Liverdun, les ressources naturelles avec les nombreuses rivières, étangs, forêts, et vallons, le patrimoine industriel présent avec notamment les usines du parc Eiffel Energie et la brasserie de Champigneulle. Quelques limites apparaissent cependant, notamment l'image empreinte d'une certaine austérité dont souffre encore le bassin dû en grande partie à son passé sidérurgique.

Aussi le territoire bien qu'ayant de nombreux points forts, ne pourra se développer sans l'aide des pôles touristiques majeurs que sont les villes de Nancy (place Stanislas) et de Metz (centre Georges Pompidou). Le bassin de Pompey doit donc trouver sa place en tant que pôle d'équilibre entre ces deux villes, ce qui sera rendu possible par un accès facile grâce aux nombreux axes de communications (train, A31, transport fluvial, aéroport Metz-Nancy).

Enfin, le développement du tourisme sur le territoire ne se fera pas sans des idées innovantes en termes de propositions et d'offres. Il faut par-là penser des nouvelles formes de tourisme avec notamment de «l'incentive» (jeux d'entreprises, séminaires), le recours aux greeter (guides citoyens qui font découvrir leur territoire), des offres innovantes comme des packs découverte comprenant visites, sorties, loisirs, etc...

ou encore la labélisation de sites attractifs comme un gage de qualité. L'innovation apparaît comme une nécessité afin d'être complémentaire des grands pôles touristiques de la région autres que Metz et Nancy, les sites historiques de Verdun, le centre parc des trois forêts, le pôle loisir/détente d'Amnéville.

Pour réaliser ces actions, on peut compter sur un nombre important d'acteurs qui œuvrent pour le développement du tourisme aussi bien localement que régionalement.

Une première étape de cette prise de compétence va consister à répertorier les atouts touristiques sur chaque commune, à identifier les manques afin de proposer une politique d'économie touristique attractive et de séjour sur notre territoire, qui fera l'objet de réunions de travail avec les élus dans les prochains mois.



Transports et Mobilité durable

Préserver les « équilibres » économiques actuels en développant l'attractivité et la fréquentation commerciale du réseau de transport

Les problématiques financières liées au transport public font traditionnellement face à :

- une augmentation des charges d'exploitation supportées par la collectivité via l'actualisation du marché de prestation,
- un taux de couverture faible des charges par les recettes commerciales,
- des ressources fiscales plafonnées : pour l'intercommunalité le versement transport ne présente, en l'état, pas de marge de manœuvre (taux actuel de 0,6% plafonné).

La communauté de communes du Bassin de Pompey, dont l'enjeu financier du service transport représente un **budget annuel moyen de 3 millions d'euros**, doit faire face à des contraintes supplémentaires

- Une prestation « transport » au tarif des plus coûteux (environ 5€/km commercial).
- Le cofinancement du Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy sans dispositif fiscal spécifique.

C'est pourquoi, dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation du réseau de transport « Le SIT », la communauté de communes vise pour la période

2013-2018 d'une part la maîtrise des coûts de la prestation «transport» et d'autre part l'augmentation de la fréquentation du service de transport et donc des recettes commerciales afférentes (notamment par le redéploiement des moyens et l'amélioration de la qualité du service rendu).

Redéployer les moyens en intégrant davantage la desserte des pôles d'activités et d'emploi et en améliorant la multimodalité.

Le Bassin de Pompey conduit sur son territoire une démarche au long terme de modernisation des transports collectifs depuis 2005 (flotte de véhicules neufs, carte SIMPLICITES, gamme MIXCITES, Transport A la Demande, mise en accessibilité PMR etc.). Cette modernisation s'accompagne d'une collaboration interterritoriale (avec le Grand Nancy) vers l'amélioration de la complémentarité des réseaux de transport (Le SIT, SUB, STAN, TED, TER), notamment via le Syndicat Mixte des Transports Suburbains.

Pour la période 2013-2018, le Bassin de Pompey poursuit ses efforts pour le développement de l'intermodalité notamment par :

- la rationalisation des réseaux Le SIT, SUB, TED et TER [objectif de maintien du coût des prestations 2013 à +3,5% par rapport à 2012].
- le redéploiement des moyens vers les pôles d'activités et d'emploi (notamment le parc Eiffel Energie et ses 4500 salariés et la zone commerciale Au Grand Air) [objectif de doublement de la fréquentation des transports collectifs depuis et vers Eiffel Energie et Au Grand Air.

- l'investissement dans les grandes infrastructures de transport, et particulièrement les pôles d'échanges multimodaux.
- le développement de la desserte TER du territoire.
- la création de parkings relais afin de permettre le report modal et favoriser la pratique du co-voiturage en situant ceux-ci à proximité des grands nœuds d'infrastructure (échangeur autoroutiers, gare ferroviaire...). A cet égard, le Bassin de Pompey coordonne sa politique avec celle du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle quant au positionnement et à l'affichage des sites dédiés.



Entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Entretien des chaussées

La mise en place de forts investissements en voirie depuis la prise de compétence et surtout depuis 2008 commence à se faire ressentir sur les coûts d'entretien puisque pour la première année, les interventions en reprise de Nids de poule ont diminué passant de 150 000 €/an à 100 000 € estimés en fin d'année.

Feux tricolores et signalisation

Le programme de mise aux normes des feux des carrefours s'est poursuivi en 2012 par 3 sites (75 000 €). Le remplacement d'une grande partie du matériel devrait permettre de maîtriser progressivement les coûts de maintenance du parc actuel (650 €/an/feu) et ainsi éviter une augmentation de ceux-ci relative au vieillissement du matériel (jusqu'à 5 000 €/an de réparation pour un feu vétuste).

Un programme annuel de remise aux normes de la signalisation d'environ 400 panneaux/an et un programme de reprise des marquages horizontaux a également été mis en oeuvre.

Ouvrages d'art

Compte tenu de l'âge des ouvrages et de l'entretien minimum effectué jusqu'alors, des opérations de rénovation importantes vont devoir être entreprises dans les prochaines années. Ce sont les ouvrages les plus importants qui vont devoir bénéficier d'opérations dans un avenir proche (Pont Voltaire à Champigneulle en 2013, pont de la Gare à Frouard en 2013 ou 2014, pont Bow String...). En fonctionnement, un programme annuel d'inspections simples et détaillées, nécessaires à la surveillance des ouvrages devra être mis en place.

La Gestion des déchets

Contexte – Bilan 2012

Le Grenelle de l'environnement et sa première loi sortie le 3 août 2009, fixe des objectifs en matière de gestion des déchets.

- Réduction de la production des Déchets Ménagers de 7% sur 5 ans, soit une diminution des déchets sur le Bassin de Pompey de 41 kg/hab/an sur 5 ans.
- Réduction de la part enfouie ou incinérée des déchets de 15% d'ici à 2012, soit une réduction de 39 kg/hab/an pour le Bassin de Pompey.
- Augmentation du recyclage matière pour atteindre 75% de recyclage des déchets d'emballages ménagers. Le Bassin de Pompey recycle aujourd'hui 44% des déchets d'emballages. Pour atteindre l'objectif du Grenelle, il est nécessaire d'augmenter de 44 kg/hab/an le recyclage de déchets.

Évolution des tonnages sur l'année 2012

Nous constatons une baisse du tonnage global des déchets sur la Bassin de Pompey de près de 2%. De plus, nous constatons une baisse significative des tonnages en Ordures Ménagères Résiduelles de près de 5%. Ces résultats sont à corrélés à la campagne de sensibilisation en porte à porte ainsi qu'aux nouvelles consignes de tri qui ont influé de manière positive sur le tonnage de déchets recyclables (+5%). Ces résultats pourront être évalués de manière complète sur l'année 2013.

Programme de conteneurs enterrés

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey continue son programme de mise en place de conteneurs enterrés. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

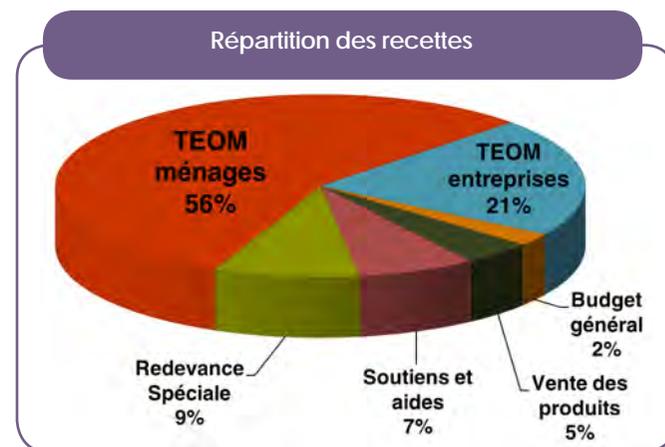
- Mise en place de la collecte sélective en porte à porte,
- Intégration au milieu urbain des contenants de collecte,
- Hygiénisation et sécurisation des zones de dépôts des ordures ménagères.

Quatre nouvelles opérations ont été réalisées sur 2012 avec 32 nouveaux conteneurs enterrés. 3 opérations n'ont pu être réalisées en raison d'un retard dans l'évolution des programmes des bailleurs.

Évolution des coûts du service

Le coût annuel des marchés sur les prestations de collecte et de traitement est estimé à 4,5 millions d'euros en 2013 après une augmentation de 3% en 2012 conforme à nos prévisions.

Les évolutions des recettes sur le service déchet se situent au-dessus de nos prévisions, confirmant les choix faits fin 2010 (contrat Eco-emballages, nouvelles filières de reprise des matériaux...). Ces recettes supplémentaires permettent de couvrir le nouveau service de collecte au porte à porte des déchets recyclables.



La tarification incitative

Le financement du service Déchets ménagers est assuré à hauteur de 85 % par la TEOM pour un montant estimé à 3,7 millions en 2013 et à hauteur de 15 % par le budget général. Suite au Grenelle Environnement, le mode de financement devra inclure une part incitative dans un délai de cinq ans. L'instauration d'une tarification incitative permet en effet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle doit intégrer le niveau de production de déchets pour facturer l'usager. Les comportements plus ou moins vertueux de ce dernier vont influencer sur sa facture.

Dans cette optique une étude permettant d'affiner notre réflexion sur l'aspect social et de mise en place opérationnelle de ce nouveau système de gestion de déchets est lancée en novembre 2012, pour un résultat en avril 2013.

L'hypothèse retenue pour le DOB 2013 est la suivante : les usagers vont amplifier leur effort de tri, conduisant à une diminution d'environ 30% des Ordures Ménagères Résiduelles au profit du tri (+15%) et de la déchetterie (+15%) à l'horizon 2017.

Planning prévisionnel de mise en place de la tarification incitative :

Lancement de l'étude sociologique et de mise en place opérationnelle	2012 - 2013
Lancement des nouveaux marchés de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey et mise en place des équipements spécifique (bacs, badge, ...)	1 ^{er} juillet 2015
Année test	2016
Délibération sur la définition du Taux de TEOM et de la part variable	31 octobre 2016
Mise en œuvre	2017

Une réflexion doit être menée sur les modalités de mise en œuvre de la part incitative de la TEOM : répartition de la part fixe (correspondant au coût fixe lié à la prestation de collecte) et de la part variable (correspondant au coût de traitement des déchets), grille tarifaire, moyens de mesure de la consommation du service, ...

La tarification incitative a un effet sur la répartition des charges entre les ménages et les entreprises. La TEOM est aujourd'hui répartie à hauteur de 30% pour les entreprises et 70% pour les ménages. Il conviendra de redéfinir le mode de financement du service dans sa globalité afin de maintenir la répartition de la charge globale entre ménages, entreprises et établissements.

L'optimisation de la composterie

En raison de l'évolution des tonnages entrants sur la plateforme de compostage et de l'évolution de la réglementation, une modification de notre processus de traitement vers de l'aération forcée va permettre une optimisation du processus de fermentation et une optimisation de l'espace. Ce nouveau processus permet d'augmenter notre capacité de traitement sur la plateforme qui était jusque-là à saturation.

La politique tarifaire du service déchets

La redevance spéciale

De 2009 à 2012, l'évolution des coûts imputés par nos fournisseurs ainsi que l'augmentation récente de TVA ont engendré une augmentation générale de 10,58% du coût de la prestation. Ce surcoût pourrait être répercuté sur les tarifs de la redevance spéciale, il correspondrait à une augmentation de 13% d'ici 2017.

L'Accès des professionnels à la déchetterie et à la composterie

Avec le développement des déchets professionnels sur le territoire, le Bassin de Pompey peut s'interroger sur l'intérêt d'accepter encore les artisans/commerçants sur la déchetterie et sur l'intérêt de faire payer aux professionnels l'accès à la composterie. D'autant que le passage à la tarification incitative pour les particuliers risque d'augmenter la fréquentation de la déchetterie qui se trouve régulièrement à saturation.

Trois hypothèses peuvent être envisagées concernant la déchetterie :

- Fermer l'accès aux artisans commerçants.
- Revaloriser les tarifs professionnels de manière à ne pas être en concurrence avec les déchetteries industrielles.
- Maintenir l'accès aux entreprises avec une revalorisation annuelle du prix des bons déchetterie en fonctions de l'évolution des contrats.



Concernant la composterie deux hypothèses sont possibles :

- Paiement du traitement des déchets des entreprises sur la composterie : coût 42 €TTC par tonne, soit pour 1000 tonnes 42 000 € de recettes.
- Accès gratuit aux entreprises.

L'Efficiace énergétique

Le patrimoine de la Communauté de Communes

L'audit énergétique lancé en 2011 permet de proposer un programme d'amélioration des performances énergétiques du patrimoine. Il conviendra de compléter et de valider ce programme lorsque les décisions stratégiques sur les équipements sportifs seront actées par les élus. Cependant, étant donné l'importance croissante que prend le coût de l'énergie dans le coût de fonctionnement (augmentation du coût de l'énergie estimé à 40% d'ici 2017, hors inflation), il convient de privilégier les équipements performants et les réhabilitations lourdes, permettant une réduction importante des besoins en énergie des bâtiments. Le programme d'implantation de chaufferie bois permet par ailleurs des économies importantes en matière de coût de l'énergie, la communauté gagnant également en autonomie énergétique, en qualité de gestionnaire de sa filière bois.

Le Programme d'investissement pour l'amélioration de la performance énergétique

Ce programme est en attente des résultats de l'étude stratégique sur le devenir des équipements aquatiques et du schéma directeur des équipements sportifs.

A minima, **le montant des investissements 2013-2017, s'élèverait à 594 000 € TTC**, en concordance avec les investissements prévus par le pôle équipements sportifs et concernent :

Les équipements sportifs :

- ▶ le COSEC de Frouard, pour l'amélioration de son enveloppe thermique (travaux par ailleurs

- nécessaires pour la pérennité des ouvrages)
- ▶ la piscine de Champigneulle, pour l'amélioration de la performance de ses équipements techniques
- ▶ le COSEC de Custines et le COSEC de Liverdun pour le remplacement de leurs émetteurs de chaleur en fin de vie dans la grande salle pour des émetteurs plus performants.

- L'amélioration de la programmation des chauffages électriques des ateliers intercommunaux
- L'amélioration de l'isolation en toiture du Restaurant du Parc

Les économies sur les énergies escomptées annuellement, une fois l'ensemble du programme réalisé est de 41 k€ TTC pour les bâtiments en gestion directe, soit une économie de 14 % sur le coût des énergies.

La Filière bois et l'investissement dans les chaufferies bois

Dans un souci de recourir à des énergies renouvelables et d'exploiter des ressources locales laissées pour compte, la Communauté de Communes a investi dans le bio-masse, avec la création d'une plateforme de production de plaquettes bois forestières. Ainsi la construction d'une plateforme de fabrication de plaquettes bois à Marbache près de la composterie est entamée et se prolongera jusqu'à 2014, **pour un investissement total d'un million d'euros.**

La production sera en partie écoulee via les chaudières bois et permettra à la Communauté de Communes de réduire ses dépenses énergétiques. Les bâtiments les plus énergivores, comme les piscines ou les réseaux de chaleur, sont à privilégier. Il est ainsi proposé d'investir dans la création de chaudières bois :

- à la suite de celle de l'EMI et du pôle tertiaire qui sera mise en service courant 2014,
- une deuxième chaufferie bois pourrait être à l'étude dès 2013 en remplacement/complément de la chaufferie gaz du CAREP,
- une troisième chaudière pourrait être envisagée pour la piscine de Champigneulle, si cet équipement était conservé. Le temps de retour sur investissement serait exceptionnellement court (12 ans),
- enfin une quatrième pour le futur pôle tertiaire de Ban la Dame et une dernière (après 2017) pour l'éventuel futur équipement aquatique.

Le cubage annuel de plaquettes consommées par ces 5 chaufferies bois s'élèverait à environ 2200 Tonnes de bois et correspondrait approximativement à la production annuelle escomptée à terme pour la plateforme bois du bassin de Pompey.

L'investissement total pour les chaufferies sur les 5 ans à venir s'élèverait à 1 925 K€ TTC, avec un retour sur investissement de 18 ans environ.



Les programmes de rénovation des Equipements sportifs

Les complexes sportifs couverts

Les COSEC sont fréquentés par les collèves en journée et par des associations du Bassin en temps périscolaire. Ils répondent dans la mesure de leur configuration à un besoin du tissu associatif pour une offre de loisirs. Pour permettre leur maintien en exploitation et leur mise aux normes accessibilité un programme d'investissement de **2 millions d'euros sur 5 ans** est programmé.

D'autres équipements existent cependant sur le Bassin. Leur déploiement sur l'ensemble du territoire est mal connu, mais nécessaire à envisager avant l'engagement d'investissements et de travaux de rénovation lourds sur les équipements dont la Communauté de Communes a la gestion. Une réflexion sur les politiques sportives existantes et leur adéquation au besoin du territoire, évoquée dans le cadre du projet de territoire, sera menée l'année prochaine.

Les Piscines

Au vu de l'évolution des pratiques sportives et de loisirs, mais également au vu des contraintes réglementaires et sanitaires qui s'imposent à la Communauté de Communes, l'avenir des équipements existants doit être anticipé avant que des problèmes liés à leur vétusté ou à leur inadéquation (à la réglementation, au besoin,...) ne viennent impacter trop fortement les taux de fréquentation.

Dans ce sens, une étude stratégique (étude de besoin et étude diagnostique, puis proposition de scénarii) a

initié la réflexion en 2012. L'avenir des équipements existants à long terme reste une question à approfondir l'année à venir.

Dans l'attente de l'émergence d'un projet finalisé en matière d'évolution des équipements existants, des travaux de maintien en exploitation des équipements et de mise aux normes accessibilité sont cependant à mettre en œuvre. Ainsi **2,5 millions d'euros seront investis les cinq prochaines années.**



La Piscine de Champigneulles

Le niveau d'investissement à la piscine de Champigneulles sera fonction du scénario retenu (a minima maintien en l'état jusqu'à renforcement de sa vocation sportive). Dans l'attente, il est proposé de maintenir le volume d'investissement prévu dans le cadre du projet de rénovation actuellement en cours :

- 2^{ème} phase de la tranche ferme : 370 000 €
- Affermissement de la tranche conditionnelle : 480 000 €

L'ensemble des travaux sera réalié en 2014 (fermeture proposée de mars à septembre 2014).

La Piscine de Pompey

La problématique du bassin extérieur s'est accentuée depuis l'été 2011. Au vu de l'attrait que représente ce bassin extérieur pour la fréquentation estivale, il est proposé de prévoir au budget 2013 une somme afin de pouvoir procéder à un diagnostic structurel et à sa rénovation si cela s'avère possible. Le Montant estimé pour la reprise du Bassin extérieur est de 300 000 euros.

L'Evolution de la politique tarifaire

Une réflexion globale sur la politique tarifaire a été menée par la direction des services à la population en juin 2012. Il est proposé **une évolution des tarifs de 2,5%**, alignée sur l'évolution des prix à la consommation. Il est aussi proposé une réflexion sur le passage à une redevance forfaitaire.

Les Perspectives des technologies de l'information 2013-2017

De nouveaux usages mobiles se généralisent, il est proposé de porter notre site internet vers une version adaptée aux Smartphones ainsi que poursuivre les investissements concernant la politique de dématérialisation (paiement en ligne TIPI, déploiement de l'extranet du Bassin de Pompey).

Une migration de la plateforme technique du Système d'information Géographique est également envisagée vers d'avantage d'outils de cartographie web.

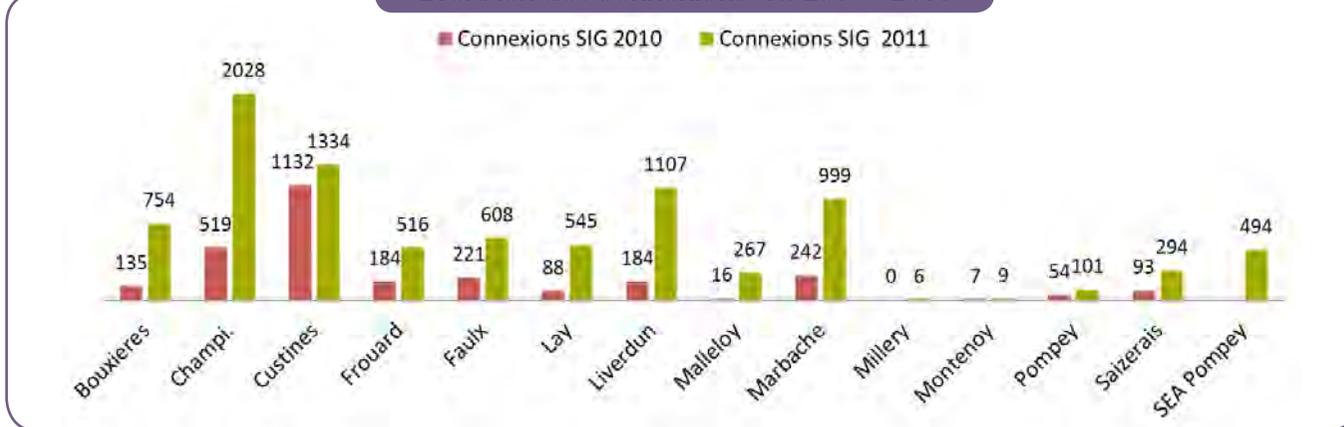
Les équipements de l'EMI évoluent : une migration téléphonique d'envergure en 2014 du commutateur central IP et des postes téléphoniques IP au siège du Bassin de Pompey sera à déployer. Pour 2016, l'informatique centrale acquise en 2011 (avec 5 ans de maintenance) devra évoluer technologiquement.

Le Système d'Information Géographique : un équipement mutualisé

L'année 2012 est marquée par une intégration soutenue de nouvelles données en matière de réseau d'assainissement (Frouard, Bouxières et Faulx/Malleloy), réseau d'éclairage (ZAE), d'urbanisme (Plan de Prévention Risques d'Inondations et PPR Mouvements de Terrains, PIAF). Mais aussi par les échanges de données avec les bureaux d'études (études paysage Lay-Saint-Christophe, Bassin de Pompey, ADUAN...).

L'utilisation intercommunale est fortement développée en terme de consultations comme le démontre le graphique d'évolution des connexions. De plus les cartes interactives pour les réseaux d'assainissement ont été ouvertes pour le SEA de Pompey et la commune de Faulx.

Évolution des connexions SIG 2010 / 2011



Une migration technologique est proposée pour 2014, le matériel et les logiciels ont plus de 7 ans. Cette migration s'élève à 10 000 € pour la migration de l'ensemble des données et des cartes associées. Les nouvelles cartes publiées sont plus ergonomiques (utilisation et sorties graphiques) et esthétiques, une partie des cartes peuvent être mises en ligne sur notre site internet.

La politique d'Insertion

Les conventions d'objectifs et de partenariat

Une participation de 51 500 € par an a été allouée à Cap Entreprise :

- accompagnement de 70 personnes, dont 20 jeunes de moins de 26 ans minimum et 40 personnes de plus de 26 ans minimum
- possibilité, à la marge, d'intégrer des publics en contrats aidés (5 personnes maximum) selon les modalités d'un accompagnement spécifique et défini dans la convention

Une participation de 65 000 € est allouée pour l'animation des ateliers d'alphabétisation, de lutte contre l'illettrisme et de FLE (Français Langue Etrangère) au GESVAL (Groupement d'Employeurs des Services du VAL de Lorraine).

Le Bassin de Pompey alloue également des subventions aux associations ALACA et Fête de l'amitié et organise tous les ans les Rencontres Intercommunales du Travail et de l'Emploi (RITE).

Le marché de services de qualification et d'insertion professionnelle

Le marché d'insertion, signé entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et les deux chantiers d'insertion Cultures et Partages et Solidarités Nationales et Internationales, a évolué car il prend en compte de nouveaux supports de prestations techniques, notamment depuis l'intégration de Millery à l'intercommunalité et l'entretien des COSEC de Custines et de Liverdun. Il s'élève à 115 000 €/an.

Le développement économique et de l'habitat génère sur le territoire une richesse supplémentaire, en augmentant physiquement les bases d'imposition économiques et ménages.

En effet, le **Programme Local de l'Habitat** définit des objectifs ambitieux de construction, de l'ordre de 245 logements par an sur six ans, avec une projection de 42 405 habitants accueillis sur le territoire en 2017. Ces nouvelles habitations généreront des revenus fiscaux à hauteur de **500 k€ de TH supplémentaires en 2017**.

Le **développement des zones économiques**, en particulier d'ici 2017 les zones Saizerais, des Sablons, les délaissés Kronenbourgs et le Serroir, est aussi une source de croissance des revenus de l'ordre de **650 k€ annuels à terme**.

Outre la dynamique de redéploiement économique constatée, le projet de territoire confère un nouvel élan en faveur d'une plus grande attractivité du territoire grâce à de nouveaux services.

Le schéma de Déploiement du pôle petite enfance 2013-2017

Contexte

Le pôle petite enfance tel qu'il a été constitué depuis 2004 ne répond pas suffisamment aux besoins du territoire.

La structure multi accueil de 60 places à Pompey, puis celle de 18 places à Champigneulle ont permis de répondre à une partie des besoins de la population. En effet, dès la 1^{ère} année de mise en service, la crèche de Pompey avait déjà atteint sa capacité d'accueil. Cette

structure n'a fait que répondre à l'absence de structure collective sur le territoire.

Depuis cette ouverture, avec une gestion centralisée des pré-inscriptions, 40 demandes d'accueil régulier ne peuvent aboutir chaque année faute de places et cette situation à tendance à s'aggraver.



Notre taux d'équipement est estimé à 10,70 % (en prenant en compte l'accueil occasionnel et familial – analyse de besoins de 2009) alors que le taux d'équipement du département était de 12 places d'accueil collectif pour 100 enfants nés au cours des 3 dernières années et qu'il est de 14 places pour 100 enfants dans les zones urbaines.

Notre territoire compte un nombre important de 320 assistantes maternelles agréées qui viennent compléter les modes de garde collectifs organisés par la Communauté de Communes. Suite à l'état des lieux du Relais Assistants Maternels (RAM) au 1^{er} octobre 2012, toutes les places sont occupées à Liverdun, Frouard, Pompey, les villes qui comptent le plus grand nombre d'assistantes maternelles, ainsi qu'à Bouxières-aux-Dames et Lay-Saint-Christophe, à tel point que certains

parents signent un engagement avec des assistantes maternelles, avant contrat de travail, pour septembre 2013.

Notre capacité d'accueil est de 135 places occupées en permanence, y compris à la crèche familiale :

- 78 places en crèche collective.
- 45 places en accueil familial.
- 12 places en accueil occasionnel.

Face à ces constats, un rééquilibrage passant par l'augmentation du nombre de places d'accueil collectif s'impose.

Par ailleurs, le développement du pôle petite enfance doit se concevoir dans le cadre de l'aménagement du territoire prenant en compte les facteurs de développement suivants :

- Le développement urbain de notre territoire : 2^{ème} pôle urbain après Nancy (continuité urbaine).
- Une réelle progression de l'emploi et une forte attractivité sur le Bassin : 37 % des emplois du Bassin sont occupés par des résidents.
- Une politique logement volontariste avec la création de 245 logements par an jusqu'en 2017 (sur la Commune de Bouxières-aux-Dames, 115 logements sociaux neufs sont loués et 64 seront livrés en 2014).
- Un projet de territoire bâti sur la période 2010-2030 qui mise aussi sur l'attractivité sociale et le développement des services à la population.
- Un schéma de déplacements urbains repensé pour un accès rapide et multimodal vers Nancy, afin de faciliter les trajets des résidents et des actifs (les flux domicile/travail recensés sont de plus en plus importants et créent de nouvelles habitudes de vie).

Le Plan de développement

Le schéma de déploiement de la petite enfance va en conséquence s'orienter vers la création d'accueil collectif complémentaire de l'existant, par l'implantation de petites structures dans les secteurs plus éloignés du centre du Bassin, en zone d'activités ou en zone de requalification urbaine. Dans cette logique de déploiement, plusieurs opportunités sont étudiées avec les communes.

De 135 places aujourd'hui, dont 123 en accueil régulier, notre objectif est de passer à 200 places à l'horizon 2017.

BOUXIÈRES-AUX-DAMES : Programmation septembre 2014 d'une structure multi-accueil de 15 places.

La surface permettrait d'implanter un multi accueil de 15 places en rez-de-chaussée d'un immeuble de 22 logements. L'accessibilité y est facile depuis l'autoroute et la voie de l'Amezule.

Aujourd'hui 21 enfants de la Commune de Bouxières-aux-Dames sont accueillis dans nos structures et 8 sont portés sur la liste d'attente. Compte tenu de l'apport de logements, il y a un véritable potentiel pour l'avenir.

Ce projet présente également un intérêt pour la commune de Lay-Saint-Christophe, actuellement trop éloignée de nos équipements.

LIVERDUN : Programmation 2015 d'une structure multi-accueil de 25 places.

Dans le cadre du rachat de la résidence Beau Site -quartier du Rond Chêne en requalification- un projet de services publics comprenant une crèche de 25 places est projeté, ce qui permettrait de faire évoluer le service

de halte-garderie implanté sur cette commune en multi accueil. Aujourd'hui avec 2 journées continues, la halte-garderie répond déjà partiellement à un service multi accueil.

Des projets complémentaires de type micro-crèches :

FROUARD

Implantation d'une structure en lien avec la création du nouveau quartier de la Croix des Hussards.

VALLEE DE LA MAUCHÈRE et MILLERY

Implantation sur le secteur de Custines pour répondre aux besoins des habitants de la vallée de la Mauchère. Avec ce développement, le territoire sera en mesure d'étudier une extension de service répondant aux besoins spécifiques des horaires atypiques propres aux zones d'activités (Grand Air, Parc Eiffel) et d'ouvrir les équipements aux salariés du Bassin résidant à l'extérieur.

L'Enjeu financier

Avant développement, les dépenses et recettes de fonctionnement du pôle petite enfance sont constantes. La charge nette par place (toutes structures d'accueil confondues, hors service RAM et LAPE) est d'environ 3 000 €/an (2012-2013). Pour l'ensemble des services et structures, le budget 2013 est estimé à 1 883 000 € pour une charge nette de 462 000 €.

Développement : passage de 135 places à 200 places d'accueil à l'horizon 2017 :

Compte tenu de la maîtrise de nos budgets :

- Dépenses de fonctionnement stables, en dehors des revalorisations statutaires du personnel.

- Recettes également stables :
 - Participations familiales liées à la fréquentation.
 - Prestations CAF optimisées (PSU et CEJ).

On peut en déduire les ratios suivants pour établir les prévisions financières du schéma de développement de la petite enfance (ratios légèrement plus favorables que les statistiques CNAF).

Ratios financiers par place d'accueil en crèche collective :

Dépenses de fonctionnement	14 000 €/place
Recettes de fonctionnement	8 000 €/place
Charge d'exploitation après CEJ*	3 000 €/place

**À noter l'importance de la participation du Contrat Enfance jeunesse qui couvre 50 à 55% de la charge d'exploitation des structures multi-accueil, LAPE et RAM.*

Ainsi au terme de notre développement de 200 places d'accueil en 2017 - services LAPE et RAM à budget constant - nos dépenses de fonctionnement sont estimées à 2 795 000 €/an pour une charge de 712 000 €. Dans cette hypothèse budgétaire, la charge nette par place de crèche sera toujours inférieure à 3 500 €/an en comptant sur le renouvellement du CEJ en 2015.



Eclairage sur les frais de personnel des structures d'accueil de la petite enfance

Les dépenses de personnel pèsent sur près de 90% du budget de fonctionnement des crèches. C'est donc un poste budgétaire qu'il faut maîtriser dès la projection d'une structure, en définissant le dimensionnement le moins coûteux en nombre de places, compte tenu cependant des normes légales d'encadrement.

Il n'y a pas vraiment de dimensionnement idéal en crèche collective, en raison de multiples facteurs résultant, soit de contraintes (surface, configuration des locaux), soit de choix du gestionnaire (amplitude horaire, régime hebdomadaire du personnel, nombre de semaines de fermeture annuelle). Il y a cependant des préconisations par seuil.

En retenant un fonctionnement avec une amplitude de 10 à 11 H par jour et un régime de travail hebdomadaire de 39 H, le dimensionnement « idéal » dans le respect des normes d'encadrement sera de :

- structure de 15 places : 5 postes d'encadrement,
- structure de 25 places : 7 postes d'encadrement,

hors direction et entretien, en retenant que les petites structures (15 places) peuvent être organisées sous une même direction, à l'instar de la halte-garderie multi-sites.

Cuisine centrale : les filières courtes, source de développement économique du territoire

Dans le cadre de la prise de compétence restauration scolaire, le Bassin de Pompey souhaite harmoniser les repas pour les scolaires et apporter un niveau de qualité plus élevé avec l'introduction de produits locaux ou bio

locaux afin de les sensibiliser aux qualités gustatives des produits. A ce titre, il est prévu la création d'une cuisine centrale avec une production de 2000 repas par jour sur 180 jours. Cette cuisine desservira les cantines et assurera également les centres aérés et les repas livrés à domicile.

L'investissement global est d'environ 3 millions d'euros financés par la Communauté de communes pour une ouverture en septembre 2015. Le coût de revient moyen par repas est estimé à 4,59 € sachant que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey porterait une politique tarifaire unifiée et minorée pour les repas scolaires. Le public scolaire représentant entre 75 et 80% de la production, la charge annuelle pour la collectivité serait d'environ 300 000 € pour une prise en charge d'un euro par repas scolaire.

L'introduction de produits issus de filières courtes peut également être un levier de dynamisation de l'économie du territoire avec la remise en culture de certains produits, le développement d'exploitations existantes et aussi la réimplantation de maraîchage sur le Bassin ou à proximité.

La modernisation des équipements sportifs

Schéma directeur des équipements sportifs

Le schéma directeur est un préalable au déploiement d'investissements ultérieurs sur les équipements sportifs existants. Il s'inscrit dans la direction prise au sein du projet de territoire :

- Evaluation de l'offre sportive et de loisir, étape nécessaire pour engager la réflexion sur un renforcement éventuel de l'offre de sport et de

loisir sur le territoire (enjeux liés à l'amélioration de l'attractivité envers familles)

- Meilleure connaissance de l'offre de loisir, des pratiques sportives et du tissu associatif (cohésion sociale, vivre ensemble, réflexion sur gestion urbaine de proximité)
- Ce schéma directeur a pour objectifs :
- De recenser les équipements présents et les lieux de pratique sportive sur le territoire (demande une concertation avec l'échelon communal)
 - D'affiner la connaissance des pratiques sportives et de loisirs de la population
 - D'émettre Préconisations de déploiement au vu des points forts et des faiblesses de l'offre du territoire

Le montant estimé de l'étude est de 60 000 euros.

Vers un nouvel équipement aquatique

Il est proposé de consacrer l'année 2013 à l'établissement d'un préprogramme dans la perspective d'entrer en phase de programmation en 2014, de contractualiser avec une maîtrise d'œuvre en 2015, pour un commencement des travaux en 2017 et ouverture d'un équipement en 2020 **pour un investissement à minima de 15 M€**

Le Montant estimé pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimé à 20 000 €

L'accès des jeunes à la Culture

Le Bassin de Pompey souhaite renforcer le dispositif d'accès des jeunes à la culture, notamment avec la mise en œuvre de projets nouveaux issus d'une concertation avec les différents acteurs en présence (partenaires éducatifs, culturels et territoriaux) pour un budget annuel de 100 000 €.

L'Évolution des transports

À partir de 2013, le Bassin de Pompey redéfinit sa politique publique en matière de « mobilités durables » par la révision de son Plan de Déplacements Urbains.

Plan d'actions sur 5 ans (le précédent ayant couvert la période 2008-2013), le nouveau PDU du Bassin de Pompey sera fondé d'une part sur le bilan du premier PDU qui s'achève et d'autre part sur l'intégration des enjeux et stratégies issues du Projet de Territoire Bassin de Pompey 2030.

Le premier PDU du Bassin de Pompey visait la modernisation des transports collectifs, le développement de l'intermodalité et des modes doux ; le nouveau PDU intégrera davantage les questions de développement urbain durable notamment à travers les projets de grandes infrastructures (pôles d'échanges, schéma des infrastructures). Il proposera également le développement de services de mobilités innovants, mieux intégrés aux enjeux du logement et de l'emploi sur le territoire et plus adaptés à l'évolution des modes de vie en exploitant les nouveaux outils offerts par le développement des NTIC. **Le futur PDU couvrira la période 2014-2019.**

L'Accessibilité des réseaux de transport

La politique de mise aux normes du réseau de transport se poursuivra entre 2013 et 2017 en consacrant **350 000 € par an** au traitement des points d'arrêt (une dizaine annuellement) portant leur nombre à plus de 60 à l'horizon 2017.

Le Développement de l'électromobilité

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Plan de Déplacements Inter-Etablissements (PDIE)** du parc Eiffel Energie, la communauté de communes innove dans la gestion de la mobilité professionnelle de ses agents tout en proposant un service nouveau au public et aux professionnels du parc d'activités.

Véhicules électriques de service

En effet, en 2013 seront installées sur le parc Eiffel Energie des bornes de recharge pour véhicules électriques, accessibles à tous sur site et via une interface en ligne. Ces bornes de recharge seront à la fois utilisées par la communauté de communes pour la recharge de ses futurs véhicules électriques et à la fois mises à disposition du public. L'objectif poursuivi par cette action est de faciliter l'accès à l'électromobilité sur le Bassin de Pompey. La mise en œuvre des bornes de recharge sera précédée d'une étude technique de faisabilité et d'implantation.

De plus, la communauté de communes doit procéder au renouvellement partiel de ses véhicules légers de service et profitera de cette occasion pour intégrer des véhicules électriques et hybrides. L'objectif poursuivi par cette mesure est l'amélioration du bilan environnemental lié aux déplacements des agents par la réduction notamment des gaz à effet de serre. Cette démarche participera de l'amélioration progressive dans le cadre de la certification ISO 14001. La réduction des émissions de gaz à effet de serre est estimée à 1,5 tonnes de CO₂ pour 10 000 km pour le remplacement d'un véhicule diesel et de 1,8 tonnes de CO₂ pour 10 000 km pour un véhicule essence. Les économies financières réalisées par les économies de carburant permettent de financer la location des batteries au constructeur. La communauté de communes prévoit le remplacement de 4 véhicules sur un total de 14.

Véhicules électriques de transport

Pour assurer l'exploitation du réseau de transport urbain Le SIT et son service de Transport A la Demande le SITAD'IN, la communauté de communes met à disposition de l'exploitant un parc de 18 véhicules de transport collectif. Parmi ces véhicules, 4 sont des minibus 13 places qui assurent à la fois certains services de lignes régulières et le TAD. Ces véhicules sont donc optimisés dans leur usage depuis leur acquisition en 2007 et doivent aujourd'hui être renouvelés pour garantir la qualité du service offert, au regard notamment de leur kilométrage très avancé.

A cette occasion la communauté de communes souhaite intégrer des véhicules électriques, toujours dans l'objectif de réduire le bilan environnemental de ses services mais également afin de mieux maîtriser les aléas liés à l'évolution des prix des carburants. 2 véhicules seront donc renouvelés en 2013 par des véhicules électriques ou hybrides pour un budget d'environ 400 000 € d'investissement. La Communauté de Communes a sollicité le concours de l'Etat via le FNADT pour le financement de cet investissement.



Des directives environnementales et d'accessibilité.

Le Plan local de prévention des déchets

Afin de répondre aux directives du Grenelle de l'Environnement, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a développé un plan local de prévention des déchets. Ce dernier se décline en un programme d'actions visant une réduction à la base de la production des ordures ménagères.

Agenda 21

Ce programme devra notamment comporter un plan d'actions avec au moins une action par thématique principale que sont :

- la sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- les actions éco-exemplaires de la collectivité
- les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse)
- les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)
- les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative

L'impact escompté du **Programme Local de Prévention des déchets est estimé à une baisse de 7% des déchets globaux en 5 ans**. Il s'agit d'une baisse annuelle lissée estimée à 330 tonnes par an. Aussi, l'économie liée à **cette moins-value de collecte et traitement est estimée à 56 000 € TTC/an**. Ce Programme Local de Prévention des déchets fait l'objet d'une convention avec l'ADEME et permet au Bassin de Pompey de bénéficier d'**une aide d'environ 55 000 €/an**.

La Ressourcerie-recyclerie

Dans l'optique de réduction des déchets à la source, une étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie/ressourcerie a été lancée en novembre 2012 pour un résultat en mars 2013. **Le coût d'investissement est estimé à 1,6 millions d'euros.**

Les recycleries-ressourceries ont quatre activités principales, totalement complémentaires :

- la collecte séparative des déchets d'origine "encombrants ménagers" ou "déchets industriels banals", en préservant leur état, afin de pouvoir envisager une valorisation par réemploi,
- le tri, le contrôle, le nettoyage, la réparation de ces objets, afin de leur rendre toute leur valeur ; le démontage, la dépollution des objets non réutilisables afin de les recycler dans les filières adéquates,
- la revente de ces objets afin d'assurer une part de ressources propres et d'offrir les biens revalorisés à faible prix, aux personnes qui en ont besoin,
- l'éducation à l'environnement, auprès des usagers des services de collecte, des clients des lieux de vente des produits ré-employables, des jeunes générations mais aussi auprès de tous les habitants, concernés en tant que citoyens et consommateurs aux problèmes d'environnement et de gestion des déchets.

La gestion de cette activité nouvelle pourrait se faire à travers une action d'insertion.

La mise en accessibilité des espaces publics

Le plan de mise en accessibilité des voiries se poursuit en 2013 par l'intervention sur près de 5 km en 2013 portant à 15 km environ le linéaire de voirie accessible soit 7 % des voiries d'intérêt communautaire. Ce plan s'échelonne jusqu'à 2016.

Par ailleurs les opérations de mises aux normes de la signalisation (300 à 400 panneaux annuellement) et des feux tricolores (3 carrefours par an) participent aux objectifs d'accessibilité de l'espace public visés par le plan.

La nouvelle programmation voirie devra répondre à l'amélioration de l'accessibilité de manière plus ciblée par le traitement des discontinuités de cheminement et l'accompagnement de la mise aux normes des bâtiments et équipements publics.

Le Programme de mise en accessibilité des ERP d'ici 2015

En 2012, le patrimoine de la Communauté de Communes dénombre 15 bâtiments, dont 7 Etablissements Recevant du Public.

Le diagnostic accessibilité effectué en 2011 sur le patrimoine communautaire permet d'élaborer et de proposer un programme de travaux pour répondre à l'obligation réglementaire de mise en accessibilité des ERP aux personnes à mobilité réduite d'ici 2015.

Le montant des investissements nécessaires s'élèvera à 1,1 M€ d'ici fin 2015 pour la mise en accessibilité de l'ensemble de nos ERP, hors structure multi-accueil de Champigneulle. En effet, il convient de définir les locaux compatibles avec l'évolution du service petit enfance et le devenir du groupe scolaire que la commune de Champigneulle souhaite désaffecter.

Il conviendra de prioriser les opérations en Commission d'Accessibilité Intercommunale en lien avec le schéma directeur de mise en accessibilité des voiries du Bassin de Pompey et en cohérence avec le programme de mise en accessibilité des Collèges et des voiries gérées par le Conseil Général.

Le DOB 2013 s'inscrit plus que jamais dans un effort constant de gestion toujours plus performante des deniers publics. Il s'inscrit également dans un environnement contraint de gel des dotations de l'Etat et de volonté de ne pas alourdir la fiscalité prélevée.

Les évolutions de fiscalité

Les recettes proviennent à 75% de la fiscalité locale ou de dotations de l'Etat, compensant notamment les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle. La répartition des ressources s'en est trouvée profondément modifiée et a rééquilibré les bases de recettes entre la fiscalité des ménages et celle des entreprises. Les bases sont dorénavant plus stables et moins sujettes à l'aléa économique mais aussi moins dynamiques qu'avant la réforme. De plus la collectivité se voit d'avantage dépendante de dotations de l'Etat sur lesquelles elle n'a pas de levier et voit son autonomie fiscale diminuer : les dotations constituent 33% des ressources contre 19% en 2010.

Fiscalité entreprises : une révision des bases minimum de CFE

La part économique de la taxe professionnelle est

remplacée par la Cotisation Economique Territoriale composée de 2 parts : la cotisation foncière économique (CFE) correspondant à 20% seulement la précédente base TP et la cotisation sur la valeur économique (CVAE) dont le taux est fixé nationalement et la territorialisation effectuée au prorata des effectifs locaux et d'indicateurs de surface.

En 2010, Le taux de CFE intègre le taux départemental et régional ainsi que la majoration spéciale afin que le taux CFE communautaire rejoigne les marges de progression nationales.

	2010	2011	2012	Proposition 2013
CFE	25.03%	25.22%	25.22%	25.22%

Le taux de CFE est stable depuis 2010. Les redevables de la CFE sont assujettis à une cotisation minimale dès que leur base d'imposition est inférieure à la base minimum fixée par la collectivité. La décision de revenir sur la délibération instaurant une deuxième tranche de base minimum pour les entreprises ayant un chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € représente une **perte de recette de 450 000 €/an**. Il a par ailleurs été adopté en mars 2012 une délibération permettant de réduire de moitié dès 2013 la base minimum pour les

entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 10 000 €. **Cet aménagement est estimé à 70 000 euros par an.**

Fiscalité ménage : une stabilité des taux confirmée

La fiscalité ménage intègre désormais la part départementale de la Taxe d'Habitation et la part départementale et régionale du Foncier non bâti. Ce transfert de fiscalité est neutre pour le contribuable les taux n'ayant pas évolué depuis 2009.

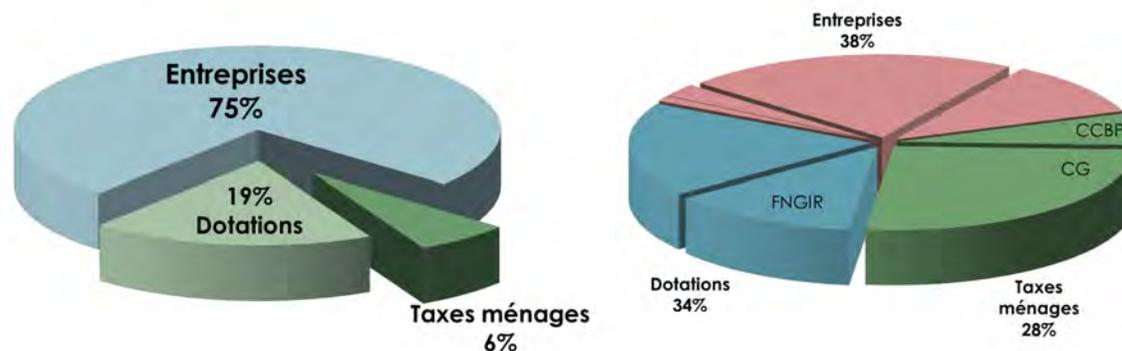
	2011	2012	Proposition 2013
Taxe d'habitation	11.24%	11.24%	11.24%
Taxe foncier non bâti	1.65%	1.65%	1.65%
Taxe foncier bâti	4.72%	4.72%	4.72%
Taxe enlèvement OM	10.10%	10.10%	10.10%

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de maintenir la capacité d'autofinancement des investissements

Une stabilisation des effectifs hors recrutements petite enfance

L'année 2012 a été une année de stabilisation des effectifs et de montée en charge de la mutualisation des services après la structuration de l'organigramme suite aux transferts de compétences. L'effectif de la Communauté de communes s'élève à 131 agents permanents au 1er janvier 2013 pour une masse salariale estimée à 6 millions d'euros fin 2013.

Évolution de la structure des ressources



Compte tenu du contexte budgétaire contraint, il est prévu que le gel de l'indice de la fonction publique se poursuive. Les projections ont été effectuées avec une évolution de l'ordre de 2,5% par an à compter de 2013 pour tenir compte de l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et de la poursuite de la mise en place de la rémunération au mérite déjà effective pour les cadres A de la filière administrative.

Il a également été intégré les recrutements nécessaires au schéma de déploiement des structures petite enfance.

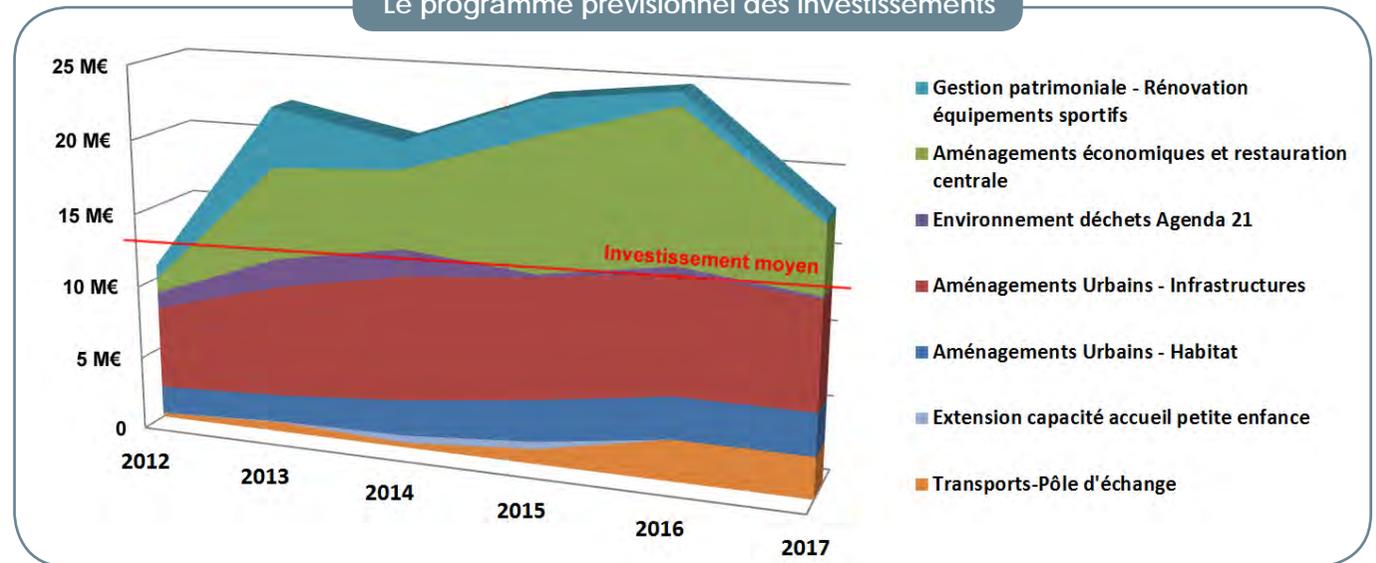
Une structure saine de fonctionnement

Les principaux postes budgétaires de fonctionnement concernent essentiellement des services à la population (66%) et principalement la petite enfance, les déchets ménagers, la gestion des équipements sportifs et les transports en commun.

Avec une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement de 2,2% par an entre 2007 et 2011 et l'impact du pacte financier et fiscal sur les recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 4,1%, la Communauté de communes dégage un autofinancement estimé à plus de 5M€ en 2012, soit 125 € par habitant à mettre au regard des investissements réalisés à hauteur de 215 € par habitant sur la période.

Ce bon niveau d'autofinancement ainsi qu'une structure saine de fonctionnement et un faible endettement permettent d'envisager sereinement le programme pluriannuel d'aménagement et de développement du projet de territoire.

Le programme prévisionnel des investissements



Le programme pluriannuel d'Investissement

Compte tenu du rythme d'investissement moyen réalisé en rétrospective de 9 M€ sur la période 2007-2011, il convient de tenir compte des décalages et lisser le nouveau programme à hauteur d'une **enveloppe moyenne corrigée à 15 M€ en 2013 puis 12 M€ annuels**.

La prospective intégrant ce rythme d'investissement montre un maintien des grands équilibres financiers avec une épargne disponible préservée à 2,2 M€ en 2017 (correspondant à l'épargne minimale nous permettant d'entretenir les chaussées à hauteur de

1,6 M€ et tenir nos engagements sur l'habitat à hauteur de 0,6 M€). La capacité de désendettement reste inférieure à 10 ans.

Un faible endettement

La Communauté de communes a mobilisé 5 M€ sur le contrat de 10 M€ mis en place en 2007 dont la phase de mobilisation arrivait à échéance au 31/12/10 afin de bénéficier des excellentes conditions de marges du contrat et s'est prémunie de difficultés d'accès aux financements que connaissent les collectivités locales.

La dette est répartie sur plusieurs budgets, dont voici les principaux éléments :

Budgets principaux	Capital restant du	Taux moyen	Durée résiduelle
Budget principal	4 773 345,19 €	0.28 %	12,56 ans
Budget transport	1 335 215,84 €	4.41 %	5,49 ans
	6 108 561,03 €		

Le coût moyen de la dette est de 1,18% avec un endettement à 6,1 M€ au 1/11/12, soit 148 € par habitant (la moyenne des communautés d'agglomération de moins de 60 000 habitants se situant à 299 € par habitant).

La Communauté de communes n'a pas d'emprunts dits « toxiques » et sa dette est placée à 100% de son encours sur un risque A1 selon la Charte de bonne conduite dite Charte GISSLER qui classe les produits de financement selon une double échelle de cotation des moins risqués A1 aux plus risqués E5 (les F6 très risqués étant hors échelle).

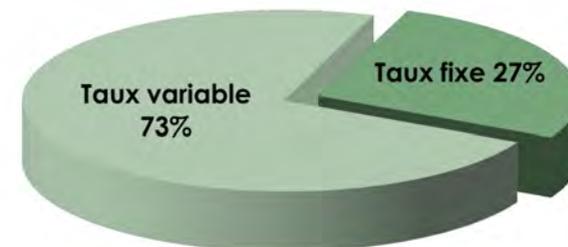
Conformément aux articles L. 1618-1 et L1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs

au régime général des dérogations à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat des fonds, il a été décidé d'effectuer un placement de l'emprunt afin de diminuer les frais financiers de la dette.

Répartition de la dette

	CRD	% encours	Taux moyen
Dette Globale	6 108 561 €	100 %	1.18 %
Fixe	1 624 672 €	27 %	4.14 %
Variable	4 483 889 €	73 %	0.11 %

Dette par type de risque



Compte tenu des conditions actuelles de marchés, une consolidation en taux fixe pourra être envisagée sur une partie de l'encours afin de rééquilibrer la répartition taux fixe/taux variable tout en gardant un taux moyen de la dette inférieur à 2%.



L'intégration des perspectives économiques et fiscales développées précédemment a été réalisée sur les **principaux indicateurs d'équilibre financier** à l'horizon 2017 et peuvent être synthétisés comme suit:

SYNTHESE <i>Hypothèse avec lissage du PPI</i>		2011 CA	2012 CA estimé	taux évol. %	2013	taux évol. %	2014	taux évol. %	2015	taux évol. %	2016	taux évol. %	2017
<i>montants en k€</i>													
RECETTES COURANTES DE FONCT	29 763	29 901	-0,7	29 679	2,3	30 360	2,0	30 959	2,4	31 695	3,0	32 630	
DEPENSES DE GESTION	22 692	23 979	2,2	24 514	3,7	25 427	2,8	26 129	3,6	27 080	2,5	27 766	
1- EPARGNE GESTION	7 071	5 922	-12,8	5 165	-4,5	4 933	-2,1	4 830	-4,5	4 614	5,4	4 864	
intérêts de la dette	129	95	-3,2	92	91,3	176	112,5	374	44,5	540	37,2	742	
solde produits-autres charges financ.	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	
solde produits-charges exc (Budgets ZA)	-5	0	0,0	0	0,0	-550	0,0	0	0,0	0	0,0	0	
2- EPARGNE BRUTE	6 937	5 827	-12,9	5 073	-17,1	4 207	5,9	4 456	-8,6	4 074	1,2	4 123	
remboursement en capital	643	675	0,4	678	20,7	818	32,2	1 082	29,9	1 405	30,5	1 833	
3- EPARGNE DISPONIBLE	6 294	5 152	-14,7	4 395	-22,9	3 389	-0,4	3 374	-20,9	2 669	-14,2	2 290	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 624	10 500	42,9	15 000	-20,0	12 000	0,0	12 000	0,0	12 000	0,0	12 000	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 595	849	306,4	3 451	-41,7	2 012	26,9	2 554	-23,5	1 954	-7,2	1 814	
4- BESOIN DE FINANCEMENT	6 029	9 651	19,7	11 549	-13,5	9 988	-5,4	9 446	6,4	10 046	1,4	10 186	
emprunt (hors refinancement de dette)	7	0		2 500	160,0	6 500	-7,7	6 000	25,0	7 500	6,7	8 000	
remboursements anticipés	0	0		0		0		0		0		0	
emprunt pour refinancement de dette	0	0		0		0		0		0		0	
5- VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	272	-4 499		-4 655		-99		-72		123		104	
6- EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	9 741	5 242		587		488		417		539		643	
ENDETTEMENT	6 705	6 030	30,2	7 852	72,4	13 534	36,3	18 452	33,0	24 546	25,1	30 713	
taux de croissance de l'épargne de gestion (%)		-16,2		-12,8		-4,5		-2,1		-4,5		5,4	
frais personnel/dépenses gestion	23,2%	22,8%		23,8%		23,5%		24,1%		24,8%		25,8%	
Taux autofinancement ED/dép. d'invnt (%)	82,6	49,1		29,3		28,2		28,1		22,2		19,1	
emprunt (hors reft de dette)/dép. d'invnt (%)	0,1	0,0		16,7		54,2		50,0		62,5		66,7	
Taux épargne nette ED/RRF (%)	21,1%	17,2%		14,8%		11,2%		10,9%		8,4%		7,0%	
ann. de dette /rec. cour. de fonct (%)	2,6	2,6		2,6		3,3		4,7		6,1		7,9	
emprunt hors refinancement (€/hab+rs)	0			60		157		145		181		193	
endettement (€/hab+rs)	162	146		190		327		446		593		742	
endettement/recettes cour. de fonct (%)	22,5	20,2		26,5		44,6		59,6		77,4		94,1	
endettement/épargne brute (ans)	1,0	1,0		1,5		3,2		4,1		6,0		7,4	

Orientation budgétaire

Stratégie fiscale 2013

- Stabilité des taux ménages .
- Maintien pour la cinquième année consécutive du taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,10% et poursuivre la réflexion sur la mise en place d'une tarification incitative.
- Révision des bases de CFE avec une suppression de la deuxième tranche concernant les entreprises ayant un chiffre d'affaire > 100 000 € pour 2012 et 2013.
- Réduction de moitié de la base minimum pour les « petits contribuables » ayant un chiffre d'affaire < 10 000 € votée en 2012 et applicable en 2013.

Politique tarifaire

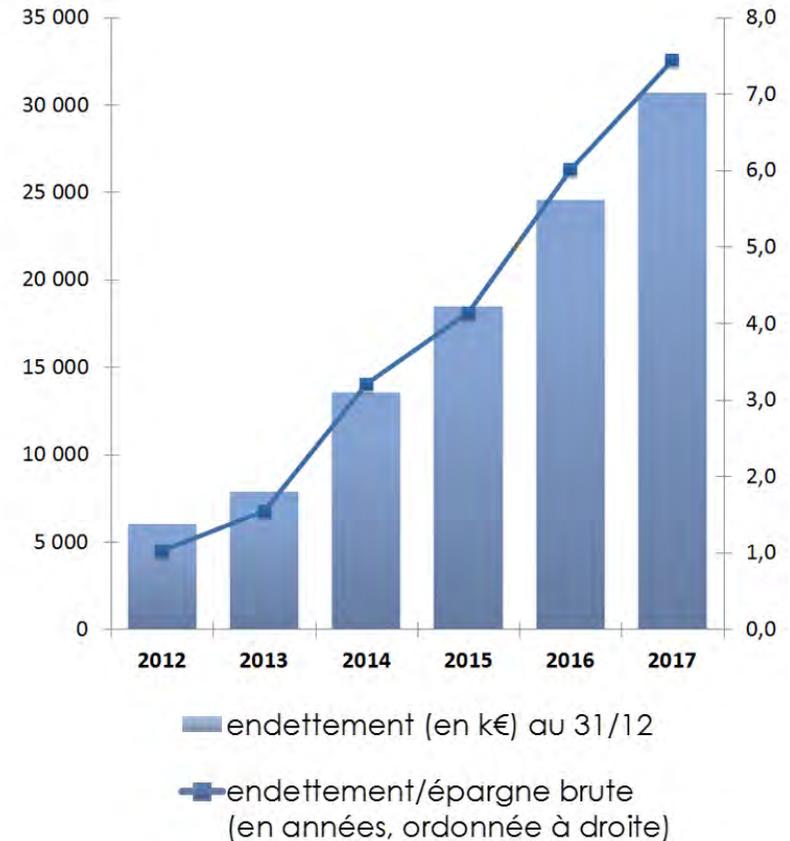
- Evolution tarifaire de 2,5 % sur les piscines.
- Stabilité sur la redevance spéciale malgré l'augmentation des coûts du service collecte et traitement des déchets et de la TVA.

Stratégie financière

Arrêter un Programme pluriannuel d'Investissement de 13 M€ annuel tout en maintenant un ratio de solvabilité de la dette inférieur à 10 ans

Poursuivre l'objectif de rationalisation des dépenses publiques dans la continuité de la mutualisation des services engagée en 2010 dans la perspective de proposer un schéma de mutualisation applicable en 2015.

Capacité d'extinction de la dette



PETITE ENFANCE	Estimation CA 2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL 2013/2017
Dépenses de fonctionnement (personnel + fctmt courant)	1 760 826	1 883 800	1 966 745	2 224 852	2 564 124	2 794 165	10 717 000
Accueil collectif	1 674 840	1 777 800	1 860 745	2 118 852	2 458 124	2 688 165	10 187 000
Crèche familiale	499 800	520 000	525 200	530 452	535 757	541 114	2 500 000
L'archipel, Service Multi Accueil (Pompey)	821 100	852 800	861 328	869 941	878 641	887 427	4 100 000
Service Multi Accueil Champigneulles	234 600	255 000	257 550	260 126	262 727	265 354	1 275 000
Développement - Accueil Bouxières aux Dames		-	66 667	200 000	202 000	204 020	600 000
Développement - Accueil Liverdun		-	-	108 333	325 000	328 250	650 000
Développement - Micro crèches		-	-	-	104 000	312 000	312 000
Haltes Garderies	119 340	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Autres structures	85 986	106 000	530 000				
Relais Assistante Maternelles	52 326	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	355 000
Lieu d'Accueil Parents Enfants	33 660	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	175 000
Recettes de fonctionnement Hypothèse 1 : CEJ non renouvelé en 2015 pour la crèche familiale et la halte garderie	1 307 300	1 421 800	1 479 033	1 677 139	1 941 369	2 091 489	8 571 438
Accueil collectif	1 269 000	1 375 000	1 432 233	1 630 339	1 894 569	2 044 689	8 337 438
Participations familiales	383 000	412 000	432 700	498 239	585 601	644 729	2 533 877
Prestation service unique CAF (PSU)	568 500	614 000	637 200	722 267	836 720	910 960	3 721 147
Autres recettes, Bouxières-aux-Dames Lay-St-Christophe							
Lieu d'Accueil Parents Enfants	5 800	5 800	5 800	5 800	5 800	5 800	29 000
Prestation Contrat Enfance Jeunesse CAF							
Hypothèse 1 : CEJ non renouvelé en 2015 pour la crèche familiale et la halte garderie	350 000	390 000	403 333	450 833	513 248	530 000	2 287 415
Hypothèse 2 : CEJ HG et CF renouvelé en 2015, à additionner au CEJ total				85 000	85 000	85 000	255 000
Charge nette de fonctionnement	453 526	462 000	487 711	547 713	622 755	702 677	2 145 562
Ratio accueil collectif							
Charge nette accueil collectif	405 840	402 800	428 511	488 513	563 555	643 477	1 849 562
Nombre de places accueil collectif	130	135	135	150	175	200	
Charge nette par place	3 122	2 984	3 174	3 257	3 220	3 217	
Ratio Petite Enfance							
Taux de couverture des charges par les recettes	74%	75%	75%	75%	76%	75%	
Dépenses d'investissement		66 000	491 000	514 000	4 000	4 000	1 079 000
Crèche familiale		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
L'archipelle, Service Multi Accueil (Pompey)		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Service Multi Accueil Champigneulles		2 000	12 000	1 000	1 000	1 000	17 000
Développement - Accueil Bouxières aux Dames		60 000	400 000				460 000
Développement - Accueil Liverdun			76 000	510 000			586 000
Développement - Micro crèches							-
Haltes Garderies		2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000

ZONES ECONOMIQUES

Dépenses (aménagement) et recettes (vente de terrains) par zone économique	2011 et 2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	TOTAL 2013/2017
Total des dépenses	886 500	250 000	200 000	4 500 000	6 100 000	4 400 000	1 500 000	0	0	17 836 500
Total des recettes	1 493 000	0	750 000	0	2 250 000	3 750 000	3 650 000	1 500 000	800 000	14 193 000
Charge d'investissement	606 500	-250 000	550 000	-4 500 000	-3 850 000	-650 000	2 150 000	1 500 000	800 000	-3 643 500

Taux de financement de la Communauté de Communes dans les zones économiques 26%

	2011 et 2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	TOTAL
Projection en nombre d'emplois créés	0	100	100	50	33	242	242	83	0	850
Saizerais		50	50	50						150
Zone des Sablons						125	125			250
Délaissés Kronembourg		50	50							100
Zone des vergers						83	83	83		250
Haut Serroir					33	33	33			100
Projection en nombre d'entreprises implantées	0	4	8	4	3	14	15	3	0	51
Saizerais		4	7	4						15
Zone des Sablons						7	8			15
Délaissés Kronembourg			1							1
Zone des vergers						3	4	3		10
Haut Serroir					3	4	3			10

DECHETS MENAGERS

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016
Charge contrats et extension collecte selective en porte à porte	4 058	4 299	4 443	4 591	4 879	5 142	5 298
Frais personnel OM	400	420	430	440	450	460	460
Sensibilisation agenda 21	30	90					
Publications (Guide Tri...)	25	25	25	25	25	25	25
Amortissements	245	300	300	300	300	300	300
TOTAL DEP	4 758	5 134	5 198	5 356	5 654	5 927	6 083
		7,90%	1,24%	3,05%	3,01%	3,01%	3,01%
Subventions/Vente de produits	385	540	570	580	590	610	660
redevance speciale	375	375	375	375	375	375	375
TOTAL REC	760	915	945	955	965	985	1 035
CHARGE NETTE	3 998	4 219	4 253	4 401	4 689	4 942	5 048

PRODUIT TEOM	3 565	3 656	3 722	3 789	3 857	3 926	3 997
---------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Evolution des taux de la TEOM(%)	10,10%						
-----------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Evolution des Bases	35 302	36 198	36 850	37 513	38 188	38 875	39 575
Loi Finances : 1,8%							

TAUX FINANCEMENT	89%	87%	88%	86%	82%	79%	79%
-------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

TRANSPORTS EN COMMUN

	Estimation CA 2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL 2013/2017
Dépenses d'investissement	10 000	400 000	0	0	200 000	200 000	920 000
Renouvellement véhicules	0	300 000			200 000	200 000	700 000
Innovation & Mobilités	10 000	100 000	0	0	0	0	100 000
Système d'information voyageurs dynamique			120 000				120 000
Dépenses de fonctionnement	2 832 916	2 991 091	3 307 220	3 412 275	3 519 003	3 632 487	16 862 076
Sous total hors amortissement	2 584 916	2 753 091	3 069 220	3 174 275	3 281 003	3 394 486	15 672 075
6247	2 548 116	2 716 291	3 032 420	3 137 475	3 244 203	3 357 686	15 488 075
Hypothèse 1 : marché de transport réseau Le SIT avenant en 2013 et appel offre actuel en 2014	3% 1 940 000	2 050 000	2 280 000	2 350 000	2 420 000	2 495 000	11 595 000
Hypothèse 2 : marché de transport réseau Le SIT avec maîtrise des dépenses	3%	2 050 000	2 100 000	2 160 000	2 225 000	2 292 000	10 827 000
Participation au SMTSN	5% 535 000	561 750	589 838	619 329	650 296	682 811	3 104 023
Transport CLAD et CLIS	4% 73 116	76 041	79 082	82 246	85 536	88 957	411 862
Transport PMR	3%	25 000	80 000	82 400	84 872	87 418	359 690
SIMPLICIM		3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	17 500
6231 Annonces & insertion	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
6281 Cotisation GART	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	9 000
739 Reversement sur VT	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
61558 Entretien biens mobiliers	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Amortissements liés aux investissements	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000	950 000
Interets de l'emprunt	58 000	48 000	48 000	48 000	48 000	48 001	240 001
Recettes de fonctionnement	2 128 226	2 188 793	2 249 547	2 346 088	2 413 849	2 482 343	11 680 620
Versement Transport	3,5% 1 300 000	1 350 000	1 400 000	1 450 000	1 500 000	1 550 000	7 250 000
Dotation du Conseil Général	646 498	652 963	659 493	666 088	672 749	679 476	3 330 768
Recettes commerciales	136 728	140 830	145 055	185 000	196 100	207 866	874 851
Compensation transport des scolaires SMTSN	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 001	225 001
Dépenses annuelles supplémentaires		158 175	316 129	105 055	106 728	113 483	
Recettes annuelles supplémentaires		60 567	60 755	96 540	67 761	68 494	
DEFICIT	-704 690	-802 298	-1 057 672	-1 066 187	-1 105 155	-1 150 144	
Evolution en % annuel		14%	32%	1%	4%	4%	
en € HT par habitant		-17	-25	-25	-25	-26	
Taux des dépenses couvertes par les recettes commerciales		4,7%	4,4%	5,4%	5,6%	5,7%	

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey
BP 60008
Rue des 4 Éléments
54340 POMPEY

Tél. : 03 83 49 81 81
Fax : 03 83 49 81 99

www.bassinpompey.fr